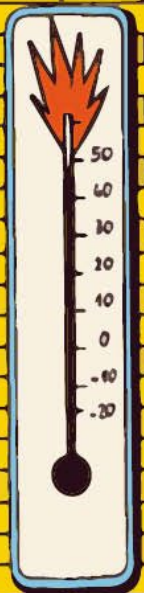


LE CLIMAT CHANGE PARIS AGIT

Consultation publique Plan Climat 2024-2030

2 septembre - 4 octobre



AVIS RECUEILLIS entre le 2 septembre et le 4 octobre 2024 dans le cadre de la participation du public par voie électronique préalable à l'adoption du plan climat de paris 2024-2030 ([Décider pour Paris - Consultation publique Plan Climat 2024-2030](#))

Sur l'ensemble du Plan Climat 2024 2030 : qui s'inscrit dans la continuité des trois précédents Plans Climat de Paris et vise à amplifier les efforts précédemment mis en œuvre en faisant « plus vite, plus local et plus juste »

	DATE	AVIS
12850	02/09/2024	"Excellente initiative, j'espère que toutes les communes de France auront ce courage d'inclusion sociale. "
12926	05/09/2024	"Très bien, mais je pense qu'on peut aller encore plus vite, et être encore plus radical, notamment sur la piétonnisation, l'accélération des infrastructures vélos (on voit que celles construites récemment sont déjà débordées) ; on pourrait donner beaucoup moins de place à la voiture et beaucoup plus au vélo. Pour le reste, le volet biodiversité est très peu développé, et certains projets comme celui de redécouvrir la Bièvre sont tellement peu développés qu'on doute vraiment de la volonté politique de les voir advenir. "
13025	11/09/2024	"Le plan climat préconise la ventilation naturelle des logements avec l'ouverture des fenêtres. Habitante de la Cour des petites écuries dans Paris 10, très minérale, îlot de chaleur, je ne peux pas ouvrir les fenêtres le soir et la nuit en raison du bruit infernal dû à la concentration de terrasses. Le capteur Bruit Paris enregistre des niveaux de bruit très élevés tous les soirs 73 db en moyenne. J'ai même dû obturer les bouches d'aération car elles transmettaient le bruit. Beaucoup de riverains parisiens sont dans ma situation. Agissons à faire baisser le bruit dans l'espace public en particulier le bruit récréatif peu pris en compte par la mairie "
13026	11/09/2024	"Compte tenu du réchauffement climatique et de son accélération sur les dernières décennies, la mise en œuvre de mesures importantes d'adaptation doit également être accélérée. Il convient cependant de tenir compte des avis des parisiens sur les mesures à adopter, comme cela n'a malheureusement pas toujours été le cas (cf. enquête publique sur la ZTL Paris Centre où toutes les suggestions ont été refusées dès lors qu'elles n'émanaient pas de la Préfecture de Police) "

13138	16/09/2024	Ambitieux
13168	17/09/2024	"Je suis convaincue que l'objectif de sobriété matérielle et énergétique relève d'un enjeu culturel, de changement des représentations et des pratiques collectives établies. Cet enjeu culturel fait émerger une autre modalité d'action de la Ville de Paris : la recherche volontariste d'une place d'avant-garde dans l'évolution culturelle de la société. Il s'agit là d'un rôle symbolique qui favorise la régulation des pratiques à l'échelle du territoire mais ouvre aussi la discussion pour un débat public national. Ce rôle a déjà pu être joué par Paris sur le sujet des mobilités en menant des actions radicales en faveur des mobilités décarbonées ou actives, voire explicitement en défaveur des circulations automobiles urbaines (sans augmenter les taxes mais en réduisant de facto la place de la voiture sur la voirie). La définition des besoins essentiels, parce qu'elle concerne la société dans son ensemble, ne peut en régime démocratique que s'opérer collectivement. De telles formes de délibération apparaissent en tout état de cause incontournables pour être à même de définir démocratiquement une trajectoire vers une société plus sobre. Elles pourraient être associées à l'expérimentation de protocoles de renoncement, en partant du service rendu à l'usager pour prioriser les besoins essentiels et y répondre. De tels protocoles nécessitent la mise en œuvre de démarches associant tous les types de savoirs et d'expertise (des habitants, d'usage, gestionnaire, des chercheurs, etc.) en suivant l'exemple du travail de la Métropole de Grenoble sur la fermeture de piscines municipales. "
13177	17/09/2024	"L'écologie répressive de l'équipe municipale parisienne ne va faire qu'augmenter les inégalités. D'un côté les riches, capables de s'offrir des véhicules neufs, ayant des horaires de travail flexibles voire pas d'horaire et de l'autre, les pauvres, ouvriers, artisans, travailleurs en horaires décalés qui n'ont pas d'autre choix que de se servir de leur vieux véhicules pour se rendre sur leur lieu de travail. Plutôt que d'exclure les véhicules en fonction de leur date de mise en circulation, il aurait été plus judicieux et SURTOUT plus rentable pour la Ville d'exclure les véhicules en fonction des résultats des contrôles anti-pollution OBLIGATOIRES lors des contrôles techniques. La suppression grandissante des places de stationnement dans Paris crée une anarchie générale (double-file, accès pompiers, passages piétons...) qui engendre des nuisances importantes pour tous. Beaucoup de véhicules de transports en commun sont encore équipés de moteurs diesel trop souvent mal réglés (merci les fraudes aux contrôles techniques...) et génèrent une pollution importante. Le développement de l'utilisation des vélos crée également de nombreux problèmes car la majorité des utilisateurs se moquent des règles de circulation et de sécurité, tant vis-à-vis d'eux-mêmes que des automobilistes et surtout des piétons ! Quant aux îlots de chaleur de la ville, il serait grand temps d'abandonner les revêtements goudronnés noirs sur les trottoirs au profit de revêtements clairs qui n'emmagasinent pas la chaleur. La réduction de la vitesse et la suppression d'une voie de circulation voulues par la maire de Paris sur le périphérique ne fera qu'augmenter le volume des gaz d'échappement émis par les véhicules coincés dans les bouchons. La lutte de la Ville contre le changement climatique n'est que poudre aux yeux et sûrement pas à la hauteur des enjeux. Une fois de plus, on s'occupe d'une minorité nantie et pas d'une masse laborieuse... "
13199	18/09/2024	"Quand va-t-on commencer à adapter l'urbanisme parisien au changement climatique ? Ce n'est pas en plantant une forêt urbaine place de Catalogne que cela va résoudre l'ambiance thermique des immeubles qui sont dotés de toitures (non isolées) en zinc... A part réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant constamment la place

de la voiture à Paris (sans toutefois aller au bout de la logique en imposant un péage urbain, comme à Londres, car le Parisien et le banlieusard, c'est bien connu, sont des nantis), le PLU bioclimatique ne traite pas des sujets de fond en termes d'adaptation, car cela touche à l'urbanisme et donc à la carte postale de l'immeuble haussmannien, dont on nous a rebattu les oreilles à l'envi pendant les JO. C'est bien plus facile de créer des coronapistes et de supprimer des places de stationnement "

13236

19/09/2024

"Le climat est une préoccupation majeure pour les citoyens responsables, et nous pouvons individuellement contribuer à le préserver. En été, à Paris, de plus en plus de foyers sont tentés d'installer la climatisation, une erreur catastrophique dans une région relativement tempérée. Pourtant, il suffit simplement d'ouvrir les fenêtres le soir et la nuit pour rafraîchir son appartement, et de les maintenir fermées durant la journée.

Cependant, les nuisances sonores empêchent de nombreux Parisiens d'ouvrir leurs fenêtres le soir (c'est le cas dans mon quartier du 18e). Pour lutter contre la multiplication désastreuse des systèmes de climatisation (souvent d'origine chinoise), il faut d'abord préserver les Parisiens des nuisances sonores.

Protéger notre sommeil doit passer par la réduction des terrasses bruyantes, en particulier des terrasses dites estivales, qui, durant sept mois, empêchent un sommeil réparateur, surtout en période de chaleur.

Ces terrasses estivales incitent directement à l'installation de climatiseurs, qui consomment de l'énergie et rejettent de l'air chaud à l'extérieur, aggravant ainsi la chaleur ambiante. Ce sont les plus pauvres (qui ne peuvent se permettre d'investir dans un climatiseur) qui subissent la chaleur des appareils installés par leurs voisins plus aisés. C'est la double peine : si ces personnes ouvrent leurs fenêtres, elles se retrouvent confrontées à la chaleur et aux nuisances sonores. Ne pas pouvoir dormir à cause du bruit fenêtres ouvertes, ou à cause de la chaleur fenêtres fermées !

J'ai vécu cette situation, comme la plupart de mes voisins, depuis 2020 et l'invasion de l'espace public par les terrasses estivales et leur cortège de nuisances (alcoholisme débridé, violences, incivilités, déchets sur le trottoir, verre brisé). C'est totalement contreproductif pour l'objectif climatique de notre ville.

La médecine scientifique a depuis longtemps prouvé que la perturbation ou le manque de sommeil a un impact significatif sur la santé, générant des maladies graves, tant physiques que psychiques, ainsi que des problèmes de croissance et d'apprentissage chez les enfants. Les études de Bruitparif montrent que la pollution sonore des terrasses et des festivités peut être aussi élevée que celle de la circulation routière, comme sur le périphérique.

Combattre la pollution sonore des terrasses et le bruit festif, surtout le soir et la nuit, c'est :

A : protéger la santé des Parisiennes et Parisiens,

B : protéger le climat en évitant la prolifération des climatiseurs et autres PAC,

C : réduire l'impact sur le budget santé et la consommation d'énergie à Paris,

D : limiter l'alcoolisation tardive et les risques d'accidents ou de violences.

		Remplacer la pollution de l'air par une pollution sonore et ses dérives est intolérable. Paris doit revoir drastiquement son RET, montrer l'exemple, et redevenir une capitale où il fait bon vivre. Au-delà de son attractivité touristique et économique, c'est avant tout notre santé qui est en jeu. "
13257	19/09/2024	Je suis contre tout cela! Je vot contre
13287	20/09/2024	"Ce plan est totalement flou et vague, et globalement inepte. Rien n'est expliqué quant à son financement Cette consultation n'est manifestement pas une... inviter les gens à poster un avis n'a aucune valeur : faites donc un référendum. "
13304	20/09/2024	"Bravo pour tout ce qui est fait! il faut aller encore plus loin, qqes idées: - Encore trop de place pour les parking voitures dans les rues, e.g. rue de liege entre rue d'amsterdam et rue de Clichy.. une rangée de parking de chaque coté.. on passe à peine en vélo et il n'y a aucun arbre. - La concorde la place de l'opera, ce sont des fours quand il fait chaud, quel gâchis tout cet espace pour les voitures la aussi... c'est vraiment disproportionné - Les rue refaites entièrement comme Lafayette ou Rivoli sans aucun espace gagné sur le bitume.. et aucun arbre plantés (il y a peut être des contraintes sous sous mais dans ce cas il faut peut être mettre des arbres en pots?) en tout cas gros travaux sans bénéfice sur l'effet d'ilot de chaleur c'est dommage - Lors des journées chaudes avec pic d'ozone cet été encore aucune restriction sur les crit'air.. c'est incompréhensible "
13336	20/09/2024	"CONTRIBUTION DES GROUPES LOCAUX DE GREENPEACE PARIS 1 - Le Plan Climat de Paris est une démarche nécessaire et positive : Le changement climatique et la crise écologique impacteront particulièrement les conditions de vie des parisien-nes dans les prochaines années. La capitale est particulièrement vulnérable aux canicules dont le nombre sera en forte augmentation, passant de 14 jours annuels de canicule en 2010 à plus de 34 sur la période 2071-2100. Cela rend nécessaire une politique globale, intégrant tous les aspects de ces évolutions pour contribuer à limiter leurs effets et adapter la ville aux conséquences. 2 - Les objectifs du Plan Climat de Paris vont dans le bon sens, mais leur mise en œuvre nécessite un suivi précis sur une durée bien au-delà de la mandature actuelle : Pour permettre d'agir dans la durée, le Plan Climat de Paris doit rechercher le plus large consensus possible dans la population parisienne. Sa conduite partagée est la condition de sa réussite sur le long terme.

3 - Certaines mesures du Plan Climat de Paris sont particulièrement nécessaires, comme la rénovation thermique des bâtiments :

Il est urgent de mettre fin aux « passoires » et aux « bouilloires » thermiques dans les logements sociaux et les bâtiments publics (crèches, écoles, piscines, bibliothèques, gymnases...) par un vaste plan de rénovation qui soit poursuivi dans la durée, tout en assurant la continuité des services municipaux, et d'inciter à la rénovation du parc privé également.

4 - Pour décarboner les déplacements, objectif essentiel du Plan Climat de Paris, il est indispensable de réduire la place de la voiture thermique individuelle :

La taxation différenciée des SUV et la modification des usages de la voirie, notamment du périphérique, ne seront efficaces que si elles s'accompagnent d'une dédensification du trafic et d'une priorité donnée à l'offre de transports en commun et aux mobilités alternatives (vélo, piétons...). Pour cela, il est nécessaire de préciser les mesures qui devraient être renforcées par la Région et l'Etat, notamment pour l'aide à la mobilité des personnes les plus défavorisées ayant besoin d'une solution de mobilité.

5 - L'intérêt général doit être privilégié dans la gestion des ressources comme le prévoit le Plan Climat de Paris, notamment en eau et dans la restauration collective :

La réduction des prélèvements en eau doit être systématiquement recherchée et la qualité des captages d'eau doit être garantie. Dans ce but, il est indispensable de s'opposer aux projets mettant en danger la qualité de l'eau comme le projet de forage pétrolier de Nonville (Seine-et-Marne).

La végétalisation des repas dans la restauration collective doit être poursuivie, en privilégiant une alimentation locale et, si possible, bio.

6 - Le Plan Climat de Paris devrait être renforcé et précisé sur certains points importants, notamment la préservation des espaces verts et des arbres existants, et la lutte contre l'artificialisation des terres :

6.1 La préservation des espaces verts et des arbres existants, notamment dans les bois de Boulogne et de Vincennes et sur les abords du périphérique, est indispensable afin de réguler la chaleur. La surface racinaire de ces arbres doit être prise en compte dans les projets d'aménagements et de construction. Certains principes de base doivent être respectés : de jeunes arbres en pot ne font pas une forêt, on ne compense pas la destruction d'un arbre ancien par la plantation d'un arbre jeune, transplanter un arbre ancien le condamne à brève échéance, etc.

6.2 La lutte contre l'artificialisation des terres devrait constituer un objectif central du Plan Climat de Paris. Or, force est de constater que le programme d'infrastructure de la Ville continue à être réalisé au détriment des espaces de pleine terre, notamment aux abords du périphérique (cf Porte de Montreuil), alors que les quartiers périphériques et de petite couronne sont déjà très densément peuplés. Cette haute densité d'infrastructure et d'habitat impacte non seulement le bien-être mais aussi la santé des habitant.es (îlots de chaleur urbaine, pollutions en particulier aux particules fines, bruit...). Des engagements sur l'arrêt de l'artificialisation des terres sont absents du Plan Climat de Paris et cela est un réel manque. "

13358	21/09/2024	"Pour que le plan puisse fonctionner correctement, il serait bien de faire appliquer la loi concernant les installations des climatiseurs, pour les particuliers comme pour les commerces recevant du public ayant leur extracteur sortant au niveau des trottoirs !"
13368	22/09/2024	"Nombreuses inquiétudes concernant son financement, un creusement encore plus profond de la dette qui reposerait sur nos épaules ainsi que sur celles des générations futures serait purement une folie "
13373	22/09/2024	"Tout d'abord, le Plan Climat de Paris est une démarche nécessaire et positive : Le changement climatique et la crise écologique impacteront particulièrement les conditions de vie des parisiens dans les prochaines années. La capitale est particulièrement vulnérable aux canicules dont le nombre sera en forte augmentation, passant de 14 jours annuels de canicule en 2010 à plus de 34 sur la période 2071-2100. Cela rend nécessaire une politique globale, intégrant tous les aspects de ces évolutions pour contribuer à limiter leurs effets et adapter la ville aux conséquences. Les objectifs du Plan Climat de Paris vont dans le bon sens, mais leur mise en œuvre nécessite un suivi précis sur une durée bien au-delà de la mandature actuelle : Pour permettre d'agir dans la durée, le Plan Climat de Paris doit rechercher le plus large consensus possible dans la population parisienne. Sa conduite partagée est la condition de sa réussite sur le long terme. Certaines mesures du Plan Climat de Paris sont particulièrement nécessaires, comme la rénovation thermique des bâtiments : Il est urgent de mettre fin aux « passoires » et aux « bouilloires » thermiques dans les logements sociaux et les bâtiments publics (crèches, écoles, piscines, bibliothèques, gymnases...) par un vaste plan de rénovation qui soit poursuivi dans la durée, tout en assurant la continuité des services municipaux, et d'inciter à la rénovation du parc privé également. Pour décarboner les déplacements, objectif essentiel du Plan Climat de Paris, il est indispensable de réduire la place de la voiture thermique individuelle : La taxation différenciée des SUV et la modification des usages de la voirie, notamment du périphérique, ne seront efficaces que si elles s'accompagnent d'une dédensification du trafic et d'une priorité donnée à l'offre de transports en commun et aux mobilités alternatives (vélo, piétons...). Pour cela, il est nécessaire de préciser les mesures qui devraient être renforcées par la Région et l'Etat, notamment pour l'aide à la mobilité des personnes les plus défavorisées ayant besoin d'une solution de mobilité. Beaucoup de retard à rattraper de ce point de vue et la région doit plus s'impliquer... L'intérêt général doit être privilégié dans la gestion des ressources comme le prévoit le Plan Climat de Paris, notamment en eau et dans la restauration collective : La réduction des prélèvements en eau doit être systématiquement recherchée et la qualité des captages d'eau doit être garantie. Dans ce but, il est indispensable de s'opposer aux projets mettant en danger la qualité de l'eau comme le projet de forage pétrolier de Nonville (Seine-et-Marne).

La végétalisation des repas dans la restauration collective doit être poursuivie, en privilégiant une alimentation locale et, si possible, bio.

Le Plan Climat de Paris devrait être renforcé et précisé sur certains points importants, notamment la préservation des espaces verts et des arbres existants, et la lutte contre l'artificialisation des terres :

- La préservation des espaces verts et des arbres existants, notamment dans les bois de Boulogne et de Vincennes et sur les abords du périphérique, est indispensable afin de réguler la chaleur. La surface racinaire de ces arbres doit être prise en compte dans les projets d'aménagements et de construction. Certains principes de base doivent être respectés : de jeunes arbres en pot ne font pas une forêt, on ne compense pas la destruction d'un arbre ancien par la plantation d'un arbre jeune, transplanter un arbre ancien le condamne à brève échéance, etc.

- La lutte contre l'artificialisation des terres devrait constituer un objectif central du Plan Climat de Paris. Or, force est de constater que le programme d'infrastructure de la Ville continue à être réalisé au détriment des espaces de pleine terre, notamment aux abords du périphérique (cf Porte de Montreuil), alors que les quartiers périphériques et de petite couronne sont déjà très densément peuplés. Cette haute densité d'infrastructure et d'habitat impacte non seulement le bien-être mais aussi la santé des habitant.es (îlots de chaleur urbaine, pollutions en particulier aux particules fines, bruit...). Des engagements sur l'arrêt de l'artificialisation des terres sont absents du Plan Climat de Paris et cela est un réel manque."

13383	22/09/2024	"Le plan climat va dans le bon sens sur certains axes : végétalisation des repas des cantines scolaires, rénovation thermiques de bâtiments, réduire la place de la voiture au profit des mobilités douces et durables, gestion durable de l'eau avec l'opposition aux projets dangereux comme le projet de forage pétrolier de Nonville... Mais la mise en oeuvre de ces mesures nécessite un suivi précis et une continuité dans les mesures et les ambitions. De plus, pour être efficaces et acceptées, il faudra impliquer les parisien.nes tout au long du processus. Par contre, certains aspects sont absents de ce plan climat, comme la lutte contre la bétonisation, voire la DÉbétonisation de certains espaces. Les principes de base des espaces verts doivent être respectés, sans greenwashing : déplacer un arbre ancien le condamne, remplacer un arbre ancien par un jeune n'est pas équivalent en captage de CO2, il faut respecter la surface racinaire des arbres, retrait du projet porte de Montreuil, etc... Cela permettrait de lutter efficacement contre les canicules à venir, et rendrait la vie des parisien.nes plus agréable à terme en luttant contre le réchauffement climatique. "
-------	------------	---

13423	23/09/2024	"Bonjour, Le trouve que le Plan Climat de Paris est une démarche nécessaire et positive. En effet, le changement climatique et la crise écologique impacteront particulièrement les conditions de vie des parisien.nes dans les prochaines années. La capitale est particulièrement vulnérable aux canicules dont le nombre sera en forte augmentation, passant de 14 jours annuels de canicule en 2010 à plus de 34 sur la période 2071-2100. Cela rend nécessaire une politique globale, intégrant tous les aspects de ces
-------	------------	--

évolutions pour contribuer à limiter leurs effets et adapter la ville aux conséquences.

Dans ces conditions, les objectifs du Plan Climat de Paris vont dans le bon sens, mais leur mise en œuvre nécessite un suivi précis sur une durée bien au-delà de la mandature actuelle. Pour permettre d'agir dans la durée, le Plan Climat de Paris doit rechercher le plus large consensus possible dans la population parisienne. Sa conduite partagée est la condition de sa réussite sur le long terme.

Plus précisément, certaines mesures du Plan Climat de Paris sont particulièrement nécessaires, comme la rénovation thermique des bâtiments. En effet, il est urgent de mettre fin aux « passoires » et aux « bouilloires » thermiques dans les logements sociaux et les bâtiments publics (crèches, écoles, piscines, bibliothèques, gymnases...) par un vaste plan de rénovation qui soit poursuivi dans la durée, tout en assurant la continuité des services municipaux, et d'inciter à la rénovation du parc privé également.

Par ailleurs, pour décarboner les déplacements, objectif essentiel du Plan Climat de Paris, il est indispensable de réduire la place de la voiture thermique individuelle. La taxation différenciée des SUV et la modification des usages de la voirie, notamment du périphérique, ne seront efficaces que si elles s'accompagnent d'une dédensification du trafic et d'une priorité donnée à l'offre de transports en commun et aux mobilités alternatives (vélo, piétons...). Pour cela, il est nécessaire de préciser les mesures qui devraient être renforcées par la Région et l'État, notamment pour l'aide à la mobilité des personnes les plus défavorisées ayant besoin d'une solution de mobilité.

Ensuite, l'intérêt général doit être privilégié dans la gestion des ressources comme le prévoit le Plan Climat de Paris, notamment en eau et dans la restauration collective. La réduction des prélèvements en eau doit être systématiquement recherchée et la qualité des captages d'eau doit être garantie. Dans ce but, il est indispensable de s'opposer aux projets mettant en danger la qualité de l'eau comme le projet de forage pétrolier de Nonville (Seine-et-Marne). Et d'autre part, la végétalisation des repas dans la restauration collective doit être poursuivie, en privilégiant une alimentation locale et, si possible, bio.

Enfin, le Plan Climat de Paris devrait être renforcé et précisé sur certains points importants, notamment la préservation des espaces verts et des arbres existants, et la lutte contre l'artificialisation des terres. La préservation des espaces verts et des arbres existants, notamment dans les bois de Boulogne et de Vincennes et sur les abords du périphérique, est indispensable afin de réguler la chaleur. La surface racinaire de ces arbres doit être prise en compte dans les projets d'aménagements et de construction. Certains principes de base doivent être respectés : de jeunes arbres en pot ne font pas une forêt, on ne compense pas la destruction d'un arbre ancien par la plantation d'un arbre jeune, transplanter un arbre ancien le condamne à brève échéance, etc.

Quant à la lutte contre l'artificialisation des terres, elle devrait constituer un objectif central du Plan Climat de Paris. Or, force est de constater que le programme d'infrastructure de la Ville continue à être réalisé au détriment des espaces de pleine terre, notamment aux abords du périphérique (cf Porte de Montreuil), alors que les quartiers périphériques et de petite couronne sont déjà très densément peuplés. Cette haute densité d'infrastructure et d'habitat impacte non seulement le bien-être mais aussi la santé des habitant.es (îlots de chaleur urbaine, pollutions en particulier aux particules fines, bruit...). Des engagements sur l'arrêt de l'artificialisation des terres sont absents du Plan Climat de Paris et cela est un réel manque. "

13424	23/09/2024	Mobilités : plus de pistes cyclables dans le bois de boulogne
13502	24/09/2024	"Avis N° 1 de FNE PARIS sur le plan climat de Paris présenté au Conseil de Paris • Nos remarques d'ordre général Nous saluons des propositions nouvelles nombreuses et ambitieuses et la poursuite des objectifs des plans climat antérieurs qui démontrent une volonté affichée de la ville de Paris de lutter contre le dérèglement climatique et de favoriser la nécessaire adaptation du territoire parisien. Des résultats tout à fait encourageants ont été déjà constatés depuis le premier plan climat de 2007. Cependant la structure du document présenté aujourd'hui à la validation du Conseil de Paris n'est pas d'une compréhension et d'une lisibilité immédiates car beaucoup de sujets sont traités dans différents chapitres. Un document plus synthétique aurait gagné en force de conviction. Les indicateurs sont par ailleurs assez peu présents pour les phases intermédiaires et les moyens notamment financiers ne sont pas indiqués ce qui laisse imaginer que les propositions pourraient être soumises à nouvel arbitrage en fonction des capacités financières de la Ville. La dimension métropolitaine voire régionale est absente, ce qui constitue une limite à l'exercice vu l'interpénétration dans les politiques entre les différents niveaux institutionnels. D'autre part il n'est pas précisé les domaines dans lesquels la capacité d'agir de la Ville de Paris est réelle et ceux qui relèvent d'autres niveaux ou d'autres acteurs. La question du tourisme illustre ce propos puisque la Ville de Paris ne peut agir que de façon très marginale sur le nombre de touristes ou leurs comportements. Enfin certaines propositions gagneraient à être précisées notamment dans la manière de les mettre en oeuvre. D'autres enfin interrogent sur leur crédibilité tant les objectifs sont encore très éloignés de la réalité actuelle. • Les points qui posent question - La limitation de la pollution de l'air Le plan climat affirme qu'il n'y aura plus de Parisien.ne exposés à un dépassement des normes de pollution liées au Dioxyde d'azote en 2025. Or la norme européenne envisagée serait deux fois plus contraignante dès l'année 2024, et plus de 10 000 Parisien.nes sont actuellement exposés à des valeurs dépassant la norme actuelle. Il semble peu crédible d'atteindre cet objectif dans le délai indiqué. - Les mesures d'adaptation au changement climatique Les propositions sont nombreuses et ambitieuses mais soulèvent de réelles interrogations sur l'atteinte des objectifs. • Est-il réaliste d'affirmer qu'aucun Parisien ne sera à plus de 7 mn à pied d'un ilot de fraîcheur en 2030 ? Pour les personnes qui ne marchent pas à très vite (personnes

âgées ou accompagnées d'enfants en bas âge) cela signifie un ilot de fraîcheur tous les 300 m environ soit plusieurs milliers d'ilots de fraîcheur.

- La mise à disposition de 10 m² d'espaces verts par habitant d'ici 2040 est-elle de même nature que l'objectif annoncé dans le projet de PLU, qui précise qu'il s'agit d'espaces verts accessibles au public. La création de rues jardins, si elle représente une évolution positive ne saurait répondre à cette définition.
- Il est prévu un mix hydrique comprenant l'utilisation à 100 % de l'eau de pluie. Cette proposition semble occulter l'absence de réseaux séparatifs et le très faible nombre d'immeubles récupérant les eaux pluviales. De plus cela suppose que la pluie tombe de façon pas trop brutale alors que les prévisions semblent plutôt indiquer des événements plus violents empêchant la récupération des eaux d'orages qui se déversent directement dans les égouts.
- L'affirmation de la création de 300 ha de nouveaux espaces verts d'ici 2040 est sensiblement plus ambitieuse que ce qui est indiqué dans le projet de PLU qui parle d'ouverture au public de 300 ha supplémentaires, précisant qu'il peut s'agir d'ouverture d'espaces verts privés ou publics jusque-là inaccessibles. Or l'objectif du PLU apparaît déjà très difficile à atteindre. Surenchérir semble peu sérieux.
- L'objectif de 40% de végétalisation du territoire est conforme au projet de PLU. Pour autant il omet de rappeler et d'intégrer les règles du PCAEM qui prévoit la compensation à 150 % de tout m² imperméabilisé. De plus il serait nécessaire de préciser ou revoir l'objectif à l'aune du décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols.

- la plantation de forêts urbaines

Une fois de plus le concept de forêt urbaine est avancé comme moyen de lutter contre le réchauffement et le dérèglement climatique. Cette affirmation ne résiste pas à une analyse un peu sérieuse de l'effet réel des plantations denses qui en réalité se traduisent uniquement par quelques arbres supplémentaires à maturité. Les strates végétales diverses n'ont qu'une durée de vie limitée et ne contribuent pas à rafraîchir réellement la ville. Il s'agit d'une technique de plantation mais à l'évidence pas de création d'une véritable forêt fût-elle urbaine. "

13519 24/09/2024 "Avis N°2 De FNE Paris sur le projet de plan climat

-L'indice de canopée.

Actuellement de 14.03% hors bois et de 21.28% avec les bois, il est envisagé une augmentation de 2 points à l'horizon 2030. Or les arbres sont les seuls végétaux pris en considération pour calculer cet indice. Ils doivent arriver à une certaine maturité pour avoir un effet sur l'indice, au minimum 20 ans. Il est donc pour le moins surprenant que l'échéance soit aussi rapprochée.

- les mesures destinées à favoriser la biodiversité

- Les haies linéaires

Afin d'accroître la biodiversité, il est envisagé de créer au minimum 500 m linéaires de haies dans chaque arrondissement. Si l'objectif est louable il semble particulièrement complexe à réaliser sauf à fragmenter le linéaire pour faire face à toutes les

contraintes d'accessibilité aux façades.

- La protection de la nature dans les parcs et jardins

Il est proposé que des grilles et autres serrureries puissent être déposées pour décroquer la nature et la rendre plus proche des habitants. Derrière cette formule, il s'agit en réalité de supprimer de nombreuses grilles entourant les parcs et jardins. Or cette suppression se traduit par une accessibilité 24/24h de l'ensemble des espaces ainsi ouverts à l'ensemble des usagers. Ceci est en totale contradiction avec le nécessaire respect du rythme circadien de la faune et d'une partie de la flore et des risques de sur fréquentation entraînant des mésusages.

- L'indice BiodivScore

Un nouvel indice est proposé, le BiodivScore. Il aurait été utile de préciser dans quelle mesure il est compatible avec l'indice de végétalisation du bâti prévu au PLU. La multiplication des indices risque de rendre illisibles les règles à prendre en considération.

-La création de cours Oasis dans les écoles

L'objectif est affirmé avec force d'arriver à créer suffisamment de cours Oasis dans les écoles et collèges pour atteindre 100% d'ici 2030 soit dans 7 ans. Pour ce faire la Ville de Paris annonce la création de 60 cours par an soit 420 pour la période sous revue. Or le plan climat décompte actuellement 130 cours Oasis ce qui donnerait 550 cours Oasis d'ici 2023. Cela ne semble pas suffisant pour atteindre les 800 cours des écoles et collèges recensés à Paris.

- La rénovation énergétique des logements

La Ville de Paris s'est engagée résolument dans un programme d'accompagnement des propriétaires (Eco-rénovons Paris+) afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements.

Les freins à la rénovation ont été assez bien étudiés et la plupart ne sont pas du ressort des collectivités locales mais de l'Etat. Il semble donc assez peu crédible d'arriver à l'objectif de 100% de l'ensemble du bâti parisien à l'horizon 2050. Au rythme actuel des rénovations globales répondant à l'objectif BBC retenu par le plan climat il faudra plusieurs centaines d'années pour atteindre l'objectif.

- Le mix énergétique des logements

La Ville a un levier important avec le réseau PCU. Cependant, les objectifs donnés sont très vagues et devraient être quantifiés avec notamment une quantification de l'évolution du nombre de logements desservis, la part de marché visée sur les renouvellements et un engagement de faire des offres dans un délai raisonnable

-La qualité et les usages de la ressource Eau

Le plan climat fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'eau potable et non potable. Si ces objectifs sont louables il conviendrait d'en indiquer l'impact sur les autres acteurs de l'eau et tout particulièrement l'assainissement. En effet une réduction massive des flux entrants dans les usines du SIAAP ne sont pas sans inconvénient sur le coût de l'assainissement et sur les moyens à mettre en œuvre

		pour dépolluer une eau plus chargée par les polluants. L'affirmation de l'utilisation du réseau d'eau non potable constitue un bel enjeu mais malgré plusieurs décisions en ce sens depuis de nombreuses années, il ne semble pas que l'on assiste à une véritable augmentation des usages. L'ouverture au raccordement pour les grandes copropriétés ou propriétés publiques disposant d'espaces verts conséquents constituerait une avancée réelle au plan environnemental. De plus l'arrêt de l'utilisation du réservoir de Grenelle, qui constituait un îlot de fraîcheur ne correspond pas à une utilisation rationnelle des infrastructures existantes. "
13526	24/09/2024	"arrêt de l'artificialisation des terres La surface racinaire de ces arbres doit être prise en compte dans les projets d'aménagements et de construction. Certains principes de base doivent être respectés : de jeunes arbres en pot ne font pas une forêt, on ne compense pas la destruction d'un arbre ancien par la plantation d'un arbre jeune, transplanter un arbre ancien le condamne à brève échéance, etc. "
13539	25/09/2024	"Avis N°3 De FNE Paris sur le projet de plan climat -L'empreinte matière Evaluer l'empreinte matière de Paris semble relever d'une nécessité afin de pouvoir mesurer l'impact des politiques menées. Cependant les Parisien.nes ne représentent qu'une partie des usagers quotidiens de Paris qui sont estimés de 3.5 à 4 millions. Compte-tenu des 350 000 Parisien.es partant travailler en périphérie chaque jour, les Parisien.nes sont donc minoritaires sur le territoire. Il conviendrait donc d'affiner l'indicateur afin de pouvoir cibler les personnes susceptibles de faire baisser réellement l'empreinte matière en conformité avec la volonté de la Ville. - l'élimination des déchets Le plan climat fait l'impasse sur les déchets du secteur tertiaire qui pour l'essentiel sont composés de déchets recyclables et notamment d'un volume important de papier. Or la réglementation impose pour les entreprises de recourir à des prestataires privés relevant du champ concurrentiel. Cela se traduit par une multiplicité de bennes à ordures pour la collecte. Une intervention auprès de l'Etat pour permettre une rationalisation de la collecte et donc une diminution tant de la pollution que des émissions de gaz à effet de serre serait la bienvenue, assimilant ces déchets aux DMA. - la pollution lumineuse et sonore dans les espaces naturels S'il n'est pas concevable de faire de Paris une ville « éteinte » il convient cependant de mieux organiser les conditions dans lesquelles certains événements se déroulent. Ainsi les grands festivals dans les bois doivent-ils totalement proscrire. - L'évènementiel L'évènementiel devrait faire l'objet d'un suivi avec l'impact environnemental annuel (incluant un bilan carbone de l'évènementiel) sur les principaux lieux (comme le site tour Eiffel) comparé à des alternatives plus responsables (exemple d'évènements

comme les jumpings ou les défilés fashion week très pénalisants)

- Nos préconisations

- Préciser les enjeux financiers

Evaluer les dépenses liées à la transition climatique est indispensable comme le prévoit le plan climat. Il aurait été cependant utile de faire figurer des ordres de grandeur pour les politiques avancées dans le plan afin de démontrer qu'au-delà des affirmations, les moyens financiers et humains seront mobilisés réellement.

De même pour éviter tout risque négatif il serait bien que l'ensemble des projets présentés au conseil de Paris fassent l'objet d'une étude d'impact climatique.

- Mobiliser les acteurs

Pour que les acteurs s'engagent la Ville de Paris entend intégrer des clauses spécifiques dans le règlement de ses marchés publics. Il serait judicieux que ces mêmes règles constituent une obligation pour toutes les entreprises bénéficiant d'une convention d'occupation du domaine public et que des contrôles soient effectués régulièrement pour en vérifier l'application. Des clauses résolutives en cas de non-respect pourraient utilement figurer dans les conventions.

- Soutenir les associations

L'Académie du Climat joue un rôle tout à fait essentiel en matière d'éducation, de formation, de sensibilisation aux enjeux climatiques et plus largement environnementaux. Il serait cependant cohérent de soutenir également des associations qui œuvrent dans le même sens en ne refusant pas systématiquement de les soutenir au plan financier, soutien indispensable à la pérennité de leur action. "

13610

28/09/2024

"Oui à la végétalisation, non aux allergènes. Beaucoup de parisiens et de parisiennes de tous âges souffrent d'allergies aux pollens qui vont du petit rhume aux crises d'asthme sévères et les médicaments ont leurs limites. Alors que ce phénomène s'amplifie (l'AFPRAL estime qu'il concernera 50% des français en 2050), il est temps de sélectionner des espèces végétales en fonction de leur potentiel allergisant et d'arrêter de ne planter que des bétulacées et des graminées.

La rénovation énergétique des immeubles du parc privé va trop lentement. Les subventions et interdictions progressives ne suffisent pas à convaincre les copropriétaires de voter un plan de rénovation. Je suis propriétaire d'une chambre de bonne, passoire thermique à cause de la toiture, malheureusement trop basse de plafond pour y installer une isolation. Mes copropriétaires ne veulent pas voter en faveur d'une isolation de la toiture. Je suis pénalisée par cette situation alors que je ne peux rien y faire. Mes conditions de vie sont intenable en été (tous mes voisins de palier ont installé la climatisation) et je ne pourrai bientôt plus louer ce logement. Il faut effectivement obliger les copropriétés à entreprendre des démarches de rénovation sans pénaliser les micro-propriétaires qui, faute de tantièmes, n'ont pas voix au chapitre.

(À ce jour, l'obligation d'élaboration d'un plan, non assortie de sanctions, n'est tout simplement pas respectée, parfois même sous la recommandation du syndic.) "

13644	29/09/2024 "Voici quelques remarques à la lecture des propositions du Plan Climat (j'en remercie l'ambition mais incite à creuser quelques sujets complémentaires) : Energie : La CPCU reste un réseau assez carboné et je ne vois pas d'axe permettant son verdissement à court et moyen terme (par exemple sur une construction neuve, il ne permet pas la conformité aux seuils exigeants de décarbonation de l'énergie). Par ailleurs, la chaleur produite provient essentiellement de la valorisation énergétique d'ordures ménagères, et le souhait de réduire drastiquement le volume de déchets est en contradiction avec l'augmentation du nombre de raccordements. Les ambitions sur la publicité lumineuse sont louables mais se doivent d'être chiffrées et tenues. Adaptation CC : A propos des rénovations à venir pour les passoires/bouilloires thermiques, il manque selon moi un point important relatif à l'installation d'occultations extérieures, encore trop sujettes à décision ABF, en dehors de toute réflexion sur le confort des habitants. Préservation des ressources : Le maillage de la récupération des ordures ménagères organiques doit être beaucoup plus fin que ce qui est actuellement prévu (idéalement pour chaque îlot, on doit en avoir un). La Ville de paris accuse beaucoup de retard par rapport à l'obligation en vigueur depuis début 2024. Santé et pouvoir d'achat : Qualité de l'air : de quelles valeurs pour le NO2 parle-t-on puisque les seuils OMS ont drastiquement baissé et rendent le niveau actuel systématiquement au-dessus des seuils ? Bien qu'un peu hors propos vis à vis du climat, il faut des actions contre la airbnbisation et encadrement plus strict des loyers et des prix de vente pour empêcher la fuite des parisiens. "
13663	30/09/2024 "Je suis très déçue de la façon dont la consultation est faite : cela demande beaucoup trop de temps et décourage la bonne volonté de beaucoup. Malgré ma lecture (difficilement) de l'ensemble du projet et bien qu'ayant potentiellement un avis à donner, je n'ai clairement pas le temps de dissenter avec autant de questions ouvertes. Encore une fois cela crée un grand biais de sélection des répondants. Dommage. Encore une fausse consultation. "
13670	01/10/2024 "Le Plan Climat devrait mentionner le droit à la fenêtre ouverte. C'est vital l'été, la nuit en particulier. Or c'est un droit dont sont privés les riverains des terrasses exploitées jusque 2h du matin ainsi que les bars qui utilisent les trottoirs debout dehors et parfois plus tard encore ! Avoir chaud ou climatiser semble être la seule alternative proposée par la Ville, cela est très regrettable.

		Le Plan Climat fait totalement l'impasse sur la pollution sonore sauf pour ce qui concerne les véhicules ou le périphérique. Or les exemples de zones piétonnes devenues aussi bruyantes la nuit que le périph sont nombreux: quartier Montorgueil, cour des petites écuries, etc. Tout le 11 ème arrondissement le plus dense en Europe en termes de bars Le tout mesuré et objectivé par les méduses de Bruitparif. Ajoutez le droit à la fenêtre ouverte dans la protection des Parisiennes et des Parisiens Traitez la pollution sonore, surtout nocturne sous toutes ses composantes et en particulier celle en provenance de la voie publique des bars et des terrasses. Il n' y a pas que le périphérique Merci de la prise en compte. "
13683	02/10/2024	"Association Les Jardins Suspendus des Batignolles Les leviers de la ville de Paris sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sont limités à 5pourcent des émissions. En revanche, la ville de Paris a la possibilité d'agir fortement sur l'adaptation au changement climatique. La période 2024-2030 est cruciale pour que Paris ne soit pas la ville la plus mortelle du monde en 2040. C'est une révolution urbanistique qui est nécessaire avec la prise en compte de la vulnérabilité de l'ensemble des infrastructures exposées et un travail d'équipe intégrant l'ensemble des partenaires et décideurs sur une zone donnée. Notre projet de couverture végétalisée des voies ferrées aux Batignolles est caractéristique de ce qui est nécessaire : faire travailler la ville, la région, l'Etat et la SNCF ensemble pour réduire la vulnérabilité du faisceau ferroviaire Saint Lazare dans sa partie la plus ancienne et créer un espace vert sur dalle. Il s'agit à la fois de décroisonner et de transformer la ville à long terme. Il s'agit de concilier les impératifs économiques, techniques, environnementaux et de santé humaine. L'objectif n'est plus de construire mais de protéger les infrastructures existantes et les habitants. Ainsi les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique seront associés pour une ville vivable. Les Jeux Olympiques nous ont prouvé qu'ensemble nous pouvons tout réussir. "
13686	02/10/2024	"Mettre en avant l axe de la seine, axe majeur de biodiversité faune et flore et de circulation sans mobilité motorisé, ni électrique. Developpement de la biodiversité Eviter toute activité commerciale autre que ciblée et réglementée Enlever tout mobilier des berges qui dévalorise le site "
13690	03/10/2024	"Quelles sont les mesures prises pour les familles qui habitent aux alentours des périphéries parisiennes. "
13700	03/10/2024	"Le Plan Climat de Paris est une démarche nécessaire et positive : Le changement climatique et la crise écologique impacteront particulièrement les conditions de vie des parisien-nes dans les prochaines années. La capitale est particulièrement vulnérable aux canicules dont le nombre sera en forte augmentation, passant de 14 jours annuels de canicule en 2010 à plus de 34 sur la période 2071-2100.

Cela rend nécessaire une politique globale, intégrant tous les aspects de ces évolutions pour contribuer à limiter leurs effets et adapter la ville aux conséquences.

2 - Les objectifs du Plan Climat de Paris vont dans le bon sens, mais leur mise en œuvre nécessite un suivi précis sur une durée bien au-delà de la mandature actuelle :

Pour permettre d'agir dans la durée, le Plan Climat de Paris doit rechercher le plus large consensus possible dans la population parisienne. Sa conduite partagée est la condition de sa réussite sur le long terme.

3 - Certaines mesures du Plan Climat de Paris sont particulièrement nécessaires, comme la rénovation thermique des bâtiments :

Il est urgent de mettre fin aux « passoires » et aux « bouilloires » thermiques dans les logements sociaux et les bâtiments publics (crèches, écoles, piscines, bibliothèques, gymnases...) par un vaste plan de rénovation qui soit poursuivi dans la durée, tout en assurant la continuité des services municipaux, et d'inciter à la rénovation du parc privé également.

4 - Pour décarboner les déplacements, objectif essentiel du Plan Climat de Paris, il est indispensable de réduire la place de la voiture thermique individuelle :

La taxation différenciée des SUV et la modification des usages de la voirie, notamment du périphérique, ne seront efficaces que si elles s'accompagnent d'une dédensification du trafic et d'une priorité donnée à l'offre de transports en commun et aux mobilités alternatives (vélo, piétons...). Pour cela, il est nécessaire de préciser les mesures qui devraient être renforcées par la Région et l'Etat, notamment pour l'aide à la mobilité des personnes les plus défavorisées ayant besoin d'une solution de mobilité.

5 - L'intérêt général doit être privilégié dans la gestion des ressources comme le prévoit le Plan Climat de Paris, notamment en eau et dans la restauration collective :

La réduction des prélèvements en eau doit être systématiquement recherchée et la qualité des captages d'eau doit être garantie. Dans ce but, il est indispensable de s'opposer aux projets mettant en danger la qualité de l'eau comme le projet de forage pétrolier de Nonville (Seine-et-Marne).

La végétalisation des repas dans la restauration collective doit être poursuivie, en privilégiant une alimentation locale et, si possible, bio.

6 - Le Plan Climat de Paris devrait être renforcé et précisé sur certains points importants, notamment la préservation des espaces verts et des arbres existants, et la lutte contre l'artificialisation des terres :

6.1 La préservation des espaces verts et des arbres existants, notamment dans les bois de Boulogne et de Vincennes et sur les abords du périphérique, est indispensable afin de réguler la chaleur. La surface racinaire de ces arbres doit être prise en compte dans les projets d'aménagements et de construction.

Certains principes de base doivent être respectés : de jeunes arbres en pot ne font pas une forêt, on ne compense pas la destruction d'un arbre ancien par la plantation d'un arbre jeune, transplanter un arbre ancien le condamne à brève échéance, etc.

	6.2 La lutte contre l'artificialisation des terres devrait constituer un objectif central du Plan Climat de Paris. Or, force est de constater que le programme d'infrastructure de la Ville continue à être réalisé au détriment des espaces de pleine terre, notamment aux abords du périphérique (cf Porte de Montreuil), alors que les quartiers périphériques et de petite couronne sont déjà très densément peuplés. Cette haute densité d'infrastructure et d'habitat impacte non seulement le bien-être mais aussi la santé des habitant.es (îlots de chaleur urbaine, pollutions en particulier aux particules fines, bruit...). Des engagements sur l'arrêt de l'artificialisation des terres sont absents du Plan Climat de Paris et cela est un réel manque. "
13708	04/10/2024 "Le Plan Climat devrait mentionner le droit à la fenêtre ouverte. C'est vital l'été, la nuit en particulier. Or c'est un droit dont sont privés les riverains des terrasses exploitées jusque 2h du matin et parfois plus tard encore ! Avoir chaud ou climatiser semble être la seule alternative proposée par la Ville, cela est très regrettable. Le Plan Climat fait totalement l'impasse sur la pollution sonore sauf pour ce qui concerne les véhicules ou le périphérique. Or les exemples de zones piétonnes devenues aussi bruyantes la nuit que le périph sont nombreux: quartier Montorgueil, cour des petites écuries, etc. Le tout mesuré et objectivé par les méduses de Bruitparif. Ajoutez le droit à la fenêtre ouverte dans la protection des Parisiennes et des Parisiens ! Traitez la pollution sonore, surtout nocturne, sous toutes ses composantes et en particulier celle en provenance de la voie publique et des terrasses. Merci de la prise en compte. "
13714	04/10/2024 "Analyse du PCAEP par Les Shifters - 5 – Bâtiments et urbanisme Le plan – climat rappelle que 'la rénovation du parc immobilier est le chantier principal des grandes villes pour la décennie en cours'. Il fixe des objectifs à l'horizon 2030 et 2050, cohérents avec les objectifs nationaux de la transition énergétique. Cependant, si les objectifs sont bien décrits, les mesures annoncées pour y parvenir sont insuffisantes ou non décrites. Il manque la stratégie opérationnelle qui permettrait de comprendre comment les objectifs fixés seront atteints. Considérons la rénovation thermique du secteur résidentiel, dont le plan rappelle qu'il représente 75% des logements. Il s'agit donc du levier le plus important pour réduire le bilan carbone des logements à Paris. Le plan climat annonce un objectif de 40 000 logements par an rénovés à partir de 2030. Or, le rythme actuel est plus proche de 2 500 (interview de M. Baudrier, adjoint à la maire de Paris, voir le moniteur), et encore ne s'agit-il pas toujours de rénovations complètes, les seules à même de se rapprocher de l'objectif annoncé (rénovation de 100 % du parc bâti existant à un niveau très basse consommation d'ici 2050, page 54 du plan – climat). Comment passer d'ici à 2030 de 2 500 à 40 000 logements rénovés par an ? Nous sommes en effet dans un secteur où la décision est celle de propriétaires le plus souvent regroupés dans des copropriétés dont les projets de rénovation sont à élaborer et à soumettre au vote des copropriétaires. Il est donc fondamental d'expliquer comment permettre à ces propriétaires de monter des dossiers complexes de rénovation énergétique afin de les faire étudier par une maîtrise d'œuvre

appropriée, et de convaincre l'ensemble des copropriétaires de leur résidence à voter les dépenses importantes correspondantes.

Pour créer une dynamique forte, pérenne, massive de rénovation thermique, il faut s'appuyer sur deux éléments indissociables, d'une part, un signal réglementaire qui oriente la réflexion et la décision du propriétaire, d'autre part, le réflexe de performance énergétique à chaque occasion de travaux. (Extrait du résumé aux décideurs du Shift Project).

Le plan – climat rappelle, page 56, le signal réglementaire, issu de la loi climat et résilience de 2021, qu'est l'interdiction de mise en location des logements classés E, F et G dans les années à venir. Suite à cette loi, le nombre de projets de rénovation énergétique a fortement augmenté, ne permettant toutefois pas, et de très loin, d'atteindre l'objectif visé de 40 000 rénovations par an.

Un autre signal réglementaire serait à mettre sur pied. Actuellement, il n'y a pas d'obligation de rénover thermiquement un immeuble à l'occasion de son ravalement (sauf dans le cas particulier de réfection de l'enduit existant ou de la mise en place d'un nouveau parement). Le résultat est que, selon une source officielle (voir p. 38), pour les copropriétés parisiennes, 4% des ravalements seulement sont couplés à des isolations thermiques. Le plan climat n'explique pas comment faire progresser ce pourcentage de façon significative. Il serait nécessaire de faire évoluer les réglementations parisiennes et nationales afin que tout ravalement soit obligatoirement associé à une rénovation thermique la plus complète possible (pour les immeubles en pierre de taille ne permettant pas une isolation extérieure côté rue, la rénovation thermique pourrait concerner au minimum les façades sur cour, les toits, les sous-sols, la régulation de chaleur par des robinets thermostatiques, la mise en place d'une ventilation et de doubles vitrages).

D'autres signaux réglementaires existent mais sont insuffisamment connus et impulsés. Ainsi, le décret n° 2023-444 du 7 juin 2023 rend obligatoire la mise en œuvre de systèmes de régulation de la température par local dans tous les bâtiments d'habitation, autrement dit de robinets thermostatiques lorsqu'il s'agit de chauffage à eau chaude. Ce décret est de nature à rendre les rénovations thermiques des bâtiments plus complètes, en associant à l'isolation des parois extérieures la mise en place de dispositifs de régulation à l'intérieur des logements contribuant ainsi à obtenir des rénovations plus complètes. Il serait intéressant que des décrets similaires soient pris concernant l'obligation de ventiler mécaniquement les logements et d'installer des doubles vitrages sur l'ensemble des fenêtres. "

13712

04/10/2024 "Analyse du PCAEP par Les Shifters - 1 - Introduction

'Les Shifters' est une association loi 1901, créée en 2014 pour apporter un soutien bénévole au laboratoire d'idées 'The Shift Project', dont l'action consiste à éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique, et notamment la décarbonation de l'économie. L'association accueille tous ceux qui souhaitent aider le Shift Project par un travail de relais, de soutien ou de recherche avec un objectif, contribuer efficacement à la sortie des énergies fossiles à l'échelle française et européenne.

L'analyse qui suit a été rédigée par des Shifters membres du groupe local Grand Paris, Dominique Peltier, Christine Chapuis, Daniel Malguy, Damien Hollingshausen et Dominique Merrien.

Nous avons souhaité analyser la révision du Plan Climat de Paris par rapport à certains

aspects qui nous intéressent particulièrement. Notre travail ne vise pas l'exhaustivité, il se focalise autour des thèmes principaux suivants

- L'énergie
- La mobilité,
- Le fret,
- L'urbanisme
- La résilience
- La gouvernance

Notre analyse nous a permis d'identifier un nombre important de dispositions et d'actions prises par la Mairie de Paris. Des actions majeures ont été prises dans le cadre des plans précédents avec une approche ambitieuse, systémique et intégratrice des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique. Cependant, plusieurs dispositions du plan climat 2024-2030 ne nous semblent pas suffisantes par rapport aux objectifs annoncés et par rapport aux travaux du Shift Project (notamment du Plan de Transformation de l'Economie Française (PTEF) et du rapport 'Stratégie de résilience des Territoires')'. "

13710

04/10/2024

"Il est nécessaire, pas toujours confortable mais il ne constitue selon moi qu'un premier pas. "

13716

04/10/2024

"Analyse du PCAEP par Les Shifters - 6 – Résilience et 7 - Gouvernance

6- REMARQUES SUR LE THEME DE LA RESILIENCE

La résilience dans le PCAEP est analysée sous le prisme des préconisations portées par les Shifters, issues des travaux de référence du Shift Project tels que PTEF (Plan de Transformation de l'Economie Française), Stratégie de résilience des territoires)

Les thèmes suivants sont traités dans le Plan Climat de Paris

Augmenter la capacité du territoire à stocker du carbone, aménager et revégétaliser, espaces de fraîcheur, notamment actions 1 à 18 à horizon entre 2026 et 2050 selon les cas, y compris la sensibilisation et la mobilisation des citoyens (Copr'Oasis, initiatives citoyennes et associatives de végétalisation)

Adapter le territoire aux aléas climatiques (inondations, canicules, raréfaction de la ressource en eau), rubrique ' En anticipant les crises ' page 44, dont la réalisation d'un atlas des risques par quartier (2025), des simulations de crises, le maintien et renforcement de l'habitabilité (actions 19-32)

Stratégie de préservation de la ressource en eau, sobriété d'une part et sécurisation en amont des ressources (aides directes aux agriculteurs en périmètre de captage, par Eau de Paris par exemple), réseaux potables et non potables inclus, ' En gérant l'eau de manière plus durable ' en page 91.

Mesures de protection des infrastructures, notamment de réseaux (gérés par des opérateurs tiers) nécessaires au fonctionnement de l'écosystème urbain. Elles sont affirmées dans le document, probablement présentes dans ' le schéma de résilience ', ce qui reste à vérifier au plan opérationnel, y compris les stocks de ressources vitales à l'échelle de Paris.

Mobilisation des acteurs tels que ' Paris Action Climat Biodiversité ', les entreprises parisiennes signataires s'engagent à développer des actions alignées sur les objectifs du Plan climat, page 127.

La sécurité du territoire parisien, de ses habitants, de ses activités ainsi que la permanence de l'Etat central ' logé ' dans la capitale sont couverts par des plans établis par de nombreux organismes (dont les acteurs coalisés de la GeMAPI pour la prévention et le traitement des inondations).

L'atlas prévu en 2025 pourrait inclure une synthèse de ces plans avec une vérification – récurrente - de leur cohérence avec les mesures adaptatrices propres à la Ville et la métropole MGP, la ville étant légitime en dernier ressort à s'assurer que chaque partie prenante agit en cohérence pour la protection de ses habitants.

7 - REMARQUES SUR LA GOUVERNANCE (PAGE 131 A 144)

Nous avons des réserves sur la mise en œuvre du plan climat, compte tenu des enjeux annoncés.

Mobilisation des Parisiens et Parisiennes

Il s'agit d'un domaine indispensable. On ne gagnera pas sans une large adhésion populaire. Les principaux leviers identifiés (Académie pour le Climat et APC, Volontaires de Paris, lettre du climat, site internet) semblent insuffisants pour l'enjeu. En effet, ils s'adressent à des publics déjà sensibilisés et/ou sont dans une posture d'attente des sollicitations, ce qui amène à un faible taux de parisiens touchés et donc à une mobilisation insuffisante.

La Ville devrait avoir une démarche beaucoup plus volontariste et systématique en direction des différentes catégories du grand-public (écoliers, collégiens, lycéens, 3° et 4° âge, entreprises, artisans, commerces...). Un effort de pédagogie est indispensable pour s'adapter à chaque catégorie. Pour aider à démultiplier le message, les associations devraient être davantage mises à contribution (par exemple pour des Fresques du climat, les ateliers 2 tonnes, les conférences...). Les Shifters de Paris peuvent se mobiliser en ce sens, en coordination et coopération avec la Ville de Paris.

Coopération territoriale et régionale

Le plan Climat comprend des déclinaisons par arrondissement, c'est une très bonne initiative. Toutefois la répartition du nombre d'actions en fonction des arrondissements est déséquilibrée, ce qui laisse supposer des niveaux d'implication et d'ambition très différents. Pour corriger cela, la déclinaison territoriale des actions aurait nécessité des éléments de diagnostic explicites, et d'être intégrée au plan d'actions global du PCAEP.

La ville de Paris affiche dans le document une volonté de coopération avec les territoires et les communes limitrophes, ainsi qu'avec la métropole et l'Etat. En effet, de nombreux domaines gagneraient à être traités en coopération, tels que mobilité, alimentation, biodiversité, aménagement, ... Cela suppose une clarification des compétences de la Ville par rapport à celles de ces interlocuteurs et un vrai partage des objectifs et des moyens (pour assurer la cohérence du PCAEP avec les PCAET des interlocuteurs). Il faudra aussi sans doute des participations croisées aux instances de pilotage. "

Sur un ou plusieurs des cinq axes du Plan,

Axe 1 Protéger les Parisiennes et les Parisiens

	DATE	AVIS
12918	05/09/2024	Je trouve que cet axe est utilisé très abusivement par la mairie pour imposer des décisions qui ne font que faire fuir les de Paris.
13026	11/09/2024	"La végétalisation doit largement être accélérée car le rythme actuel est beaucoup trop lent, malgré quelques bonnes réalisations (ex: Place de Catalogne). Il faut un plan avec des dates précises pour que la quasi-intégralité des rues soient végétalisées, avec des plantations d'arbres dès que cela est possible, ou, à défaut, des jardinières avec des buissons ou des herbacées. Il faut envisager de remplacer la voirie (rues et trottoirs) par des revêtements clairs, à chaque fois qu'il y a une réfection. D'une manière générale, il faut essayer de supprimer tout ce qui retient la chaleur. Les lieux refuges, même s'ils sont utiles en cas d'urgence, ne sont qu'un pansement qui ne solutionne pas le problème, il faut agir sur les causes. Les 1000 toits anti-surchauffe, pourquoi pas, mais ça ressemble à une opération de communication avec un impact limité à l'échelle de Paris (quel pourcentage cela représente-t-il à l'échelle de la ville ?) et les enjeux méritent mieux que cela. "
13145	17/09/2024	"L'ensemble du plan Climat me semble répondre aux nécessités de l'avenir. Le programme 1000 toits anti surchauffe me paraît sous-dimensionné. L'immense majorité des toitures parisiennes sont concernées. il faudrait convaincre les ABF d'assouplir certaines règles et notamment d'accepter que les toits puissent être peints, à un moment les considérations esthétiques ne doivent plus primer sur la santé publique. Faire en sorte que les aides puissent être versées par poste de travaux dans les copropriétés, à condition bien-sûr que les travaux effectués apportent un vrai gain énergétique. Dans certaines copropriétés modestes, le côté soit vous refaites tout l'immeuble et vous touchez des subventions, soit vous ne touchez rien est contre-productif: faute d'avoir les moyens de refaire tout l'immeuble, on finit par faire les mêmes travaux que d'habitude sans pouvoir envisager les meilleures options sur le plan énergétique. Pourrait-on par ailleurs ajouter la création d'ombrières, qui pourraient être déployées uniquement en période estivale, dans les rues qui ne peuvent être végétalisées ? "
13204	18/09/2024	"Le Plan Climat devrait être mentionner le droit à la fenêtre ouverte. C'est vital l'été, la nuit en particulier. Or c'est un droit dont sont privés les riverains des terrasses exploitées jusque 2h du matin et parfois plus tard encore ! Avoir chaud ou climatiser semble être la seule alternative proposée par la Ville, cela est très regrettable. Le Plan Climat fait totalement l'impasse sur la pollution sonore sauf pour ce qui concerne les véhicules ou le périphérique. Or les exemples de zones piétonnes devenues aussi bruyantes la nuit que le périph sont nombreux: quartier Montorgueil, cour des petites écuries, etc. Le tout mesuré et objectivé par les méduses de Bruitparif. Ajoutez le droit à la fenêtre ouverte dans la protection des Parisiennes et des Parisiens ! Traitez la pollution sonore, surtout nocturne, sous toutes ses composantes et en

particulier celle en provenance de la voie publique et des terrasses.
Merci de la prise en compte. "

13228	19/09/2024	"Protéger la santé physique et psychique des Parisiennes et Parisiens à travers leur sommeil en réduisant les terrasses si bruyantes et particulièrement les terrasses dites estivales qui portent atteinte 7 mois durant à un sommeil réparateur et particulièrement en période chaude. Ne pas pouvoir ouvrir la fenêtre peut obliger à installer une climatiseur ou rafraichisseur qui va consommer de l'énergie et rejeter l'air chaud au dehors, aggravant ainsi la chaleur extérieur. C'est parfaitement contreproductif sur l'objectif climat de notre ville. Ceux qui n'ont pas les moyens sont pénalisés car le choix est : ne pas pouvoir dormir à cause du bruit des terrasses fenêtre ouverte, ou à cause de la chaleur fenêtre fermée. Il est depuis longtemps prouvé par la médecine scientifique que la perturbation ou le manque de sommeil a un fort impact sur la santé de tous et générer des maladie graves tant physiques que psychiques, des problèmes de croissance ou d'acquisitions scolaires chez les enfants. Des études de Bruit Parif' montrent que la pollution sonore des terrasses et festive peut être aussi importante que celle de la circulation routière, comme sur le périphérique. Combattre la pollution sonore des terrasses et le bruit festif, en particulier le soir et la nuit, c'est 1)protéger la santé des Parisiennes et Parisiens 2)protéger le climat en évitant le développement des climatiseur et autre PAC, 3) réduire l'impact sur le budget santé et consommation d'énergie à Paris 4) diminuer l'alcoolisation tardive et les risques d'accidents ou de violence. Réduire la pollution de l'air et la remplacer par une pollution sonore, avec ses dérives, ce n'est pas populaire. Paris doit montrer l'exemple et redevenir une capitale où il fait bon vivre. Son attractivité touristique qualitative et économique en dépend aussi. Paris a tout à gagner à revoir drastiquement son RET "
13236	19/09/2024	"Le climat est une préoccupation majeure pour les citoyens responsables, et nous pouvons individuellement contribuer à le préserver. En été, à Paris, de plus en plus de foyers sont tentés d'installer la climatisation, une erreur catastrophique dans une région relativement tempérée. Pourtant, il suffit simplement d'ouvrir les fenêtres le soir et la nuit pour rafraîchir son appartement, et de les maintenir fermées durant la journée. Cependant, les nuisances sonores empêchent de nombreux Parisiens d'ouvrir leurs fenêtres le soir (c'est le cas dans mon quartier du 18e). Pour lutter contre la multiplication désastreuse des systèmes de climatisation (souvent d'origine chinoise), il faut d'abord préserver les Parisiens des nuisances sonores. Protéger notre sommeil doit passer par la réduction des terrasses bruyantes, en particulier des terrasses dites estivales, qui, durant sept mois, empêchent un sommeil réparateur, surtout en période de chaleur. Ces terrasses estivales incitent directement à l'installation de climatiseurs, qui consomment de l'énergie et rejettent de l'air chaud à l'extérieur, aggravant ainsi la chaleur ambiante. Ce sont les plus pauvres (qui ne peuvent se permettre d'investir dans un climatiseur) qui subissent la chaleur des appareils installés par leurs voisins

plus aisés. C'est la double peine : si ces personnes ouvrent leurs fenêtres, elles se retrouvent confrontées à la chaleur et aux nuisances sonores. Ne pas pouvoir dormir à cause du bruit fenêtres ouvertes, ou à cause de la chaleur fenêtres fermées !

J'ai vécu cette situation, comme la plupart de mes voisins, depuis 2020 et l'invasion de l'espace public par les terrasses estivales et leur cortège de nuisances (alcoolisme débridé, violences, incivilités, déchets sur le trottoir, verre brisé). C'est totalement contreproductif pour l'objectif climatique de notre ville.

La médecine scientifique a depuis longtemps prouvé que la perturbation ou le manque de sommeil a un impact significatif sur la santé, générant des maladies graves, tant physiques que psychiques, ainsi que des problèmes de croissance et d'apprentissage chez les enfants. Les études de Bruitparif montrent que la pollution sonore des terrasses et des festivités peut être aussi élevée que celle de la circulation routière, comme sur le périphérique.

Combattre la pollution sonore des terrasses et le bruit festif, surtout le soir et la nuit, c'est :

- A : protéger la santé des Parisiennes et Parisiens,
- B : protéger le climat en évitant la prolifération des climatiseurs et autres PAC,
- C : réduire l'impact sur le budget santé et la consommation d'énergie à Paris,
- D : limiter l'alcoolisation tardive et les risques d'accidents ou de violences.

Remplacer la pollution de l'air par une pollution sonore et ses dérives est intolérable. Paris doit revoir drastiquement son RET, montrer l'exemple, et redevenir une capitale où il fait bon vivre. Au-delà de son attractivité touristique et économique, c'est avant tout notre santé qui est en jeu. "

13287	20/09/2024	"La protection des parisiens doit avant tout passer par l'assainissement des finances de la ville, première menace pour eux : vivre dans une ville au bord de la faillite est un risque intolérable. Il faut notamment pour cela de toute urgence revoir à la baisse les effectifs pléthoriques de la mairie (plus de 50 000 salariés) : si toutes les communes de France avaient autant de salariés par résident elles seraient toutes en faillite. Par ailleurs l'état actuel - calamiteux - de la ville (saleté, qualité énergétique des logements, inefficacité des transports, état des voiries et de certains jardins publics) ne justifie en rien ces effectifs : que font tous ces gens ? Il faut ensuite revoir la politique qui a amené à la fuite des résidents (curieusement applaudie par notre maire) et au surtourisme qui ne font qu'empirer les coûts de la vie et réduire la part des logements disponibles - quand notre maire va-t-elle se décider à réglementer réellement les plateformes de location type AirBnb ? Si débarrasser Paris des voitures est incontestablement indispensable, cela ne peut être fait sans proposer aux parisiens mais aussi aux habitants de la banlieue une offre de transport digne de ce nom - que ce soit en qualité, disponibilité, et tarifs. De ce côté c'est un désastre également. Il est urgent soit que notre mairie se reprenne et se mette au travail, soit qu'elle cède la place à des gens compétents. "
-------	------------	---

13395	23/09/2024	"Un kit a prix réduit pour végétaliser les fenêtres avec graines et/ou plantes adaptées Pour les logements sous les toits, aide à la végétalisation des toits Modifications des règlements d'urbanisme : DES VOLETS=5 ou 6 degrés en moins "
13492	24/09/2024	"Le réchauffement du climat engendre la nécessité pour les logements parisiens de pouvoir aérer et rafraîchir les intérieurs durant la nuit. Cependant, la pollution sonore des rues parisiennes est très forte et ne permet pas le droit à la fenêtre ouverte et au sommeil. La pollution sonore est essentiellement générée par les terrasses ouvertes, estivales ou non, qui accueillent des clients jusque tard dans la nuit. Aucune lutte contre cette pollution n'est mise en œuvre sérieusement par les autorités locales. Les appels aux services de police par les particuliers soit n'aboutissent pas (des dizaines d'attente) soit engendrent des interventions tardives et inadéquates. La protection du sommeil est un axe important de la santé. Elle passe Impérativement par des mesures fortes sur la maîtrise des Nuisances sonores émises par les professionnels et leur clientèle. "
13512	24/09/2024	protéger du bruit et en particulier la nuit afin de pouvoir dormir fenêtres ouvertes
13515	24/09/2024	"Dormir l'été dans le quartier Montorgueil est devenu quasi impossible. Malgré le double vitrage que j'ai dû me payer, et en rajoutant le port de boules Quies, mon sommeil est bousillé par des années de pollution sonore la nuit. Ma petite rue (Marie Stuart dans le quartier Montorgueil) est envahie de bars et de restaurants... Deviner la suite... L'ENFER !!!! AU SECOURS. La police et la mairie le savent mais ... On ne touche pas au fric des bistrotiers, et tant pis pour les habitants. "
13536	24/09/2024	"L'été, il est impossible d'ouvrir les fenêtres le soir jusqu'à 2h du matin à cause du bruit provenant des terrasses, hors cela et le moyen le plus naturel pour rafraîchir une maison. Il faudrait donc limiter l'heure d'ouverture de ces terrasses pour permettre le Droit à la Fenêtre ouverte et au Sommeil. "
13562	26/09/2024	"Bonjour, Il est indispensable de prendre en considération la nécessité, avec l'évolution du climat, de pouvoir aérer les appartements la nuit. Ne pas vouloir prendre conscience, que les terrasses et les établissements, qui travaillent, vitrines ouvertes, qui plus est, diffusant de la musique amplifiée., rendent tout simplement la vie impossible, est irréaliste. C'est continuer de vider Paris, et de la muséifier. Cette ville ne peut pas être qu'un parc d'attraction. Avec toute ma considération GV "

Page 22 il est précisé Peindre les toits en blanc permet de protéger l'étanchéité et de réduire 30 pourcents de la climatisation supprimer cette mention , c'est inexact.

Page 22 remplacer Peinture blanche par procédés réfléchifs

page 23 remplacer pose de toiture en blanc par pose de revêtements reflectifs

Objet : Solution « Cool Roof » toiture-terrasse : Démêler le vrai du faux

Explications :

Ces deux dernières années, nous constatons la multiplication de publicités trompeuses sur le sujet des peintures réfléchives, dites Cool Roof . Dans l'objectif de prévenir la multiplication d'interventions abusives d'entreprises opportunistes et d'éviter une utilisation abusive de fonds publics et privés, je souhaite vous apporter un éclairage objectif et scientifique sur ce procédé.

Certes, les solutions Cool Roof , permettent de réduire les îlots de chaleur urbains. Toutefois, contrairement à ce que laissent croire des argumentaires commerciaux, ces solutions réfléchives ne sont pas la solution universelle pour améliorer le confort d'été et les performances énergétiques des bâtiments.

Pour en attester, il existe une étude récente et objective de l'impact des procédés réfléchifs en France métropolitaine consultable sur le site internet kiosque etancheite et bardage.

ü Dans le climat actuel, les procédés Cool Roof présentent un bénéfice positif uniquement pour les bâtiments dont les besoins de froid sont supérieurs aux besoins de chauffage, c'est le cas de bâtiments climatisés peu isolés localisés dans des zones géographiques chaudes,

ü Dans d'autres cas, la mise en œuvre d'un revêtement réfléchifs peut être contre-productive car elle augmente la facture énergétique notamment en raison des besoins de chauffages plus importants durant les mois d'hiver,

ü Quant au confort d'été, il peut être amélioré dans certaines configurations spécifiques et uniquement au dernier étage.

De plus, La CSFE souhaite alerter votre attention sur le fait que la peinture blanche n'est pas l'unique procédé à proposer la fonction Cool Roof . En effet, les revêtements d'étanchéité de couleur claire remplissent également la fonction Cool Roof , tout en offrant simultanément de nombreux bénéfices complémentaires :

ü La couverture par l'assurance décennale pour la majorité des procédés,

ü L'étanchéité à l'eau du bâtiment assurée par le revêtement d'étanchéité,

ü La performance énergétique du bâtiment assurée par la pose de l'isolation thermique intégrée au procédé d'étanchéité,

ü Une durabilité validée par des dizaines d'années de retours d'expérience de chantiers mis en œuvre conformément aux règles de l'art,

ü Une reprise sans frais des membranes d'étanchéité triées (selon la REP PMCB)

ü Une conformité à la réglementation incendie.

Il existe quatre types de revêtements réfléchissants :

Ø Les revêtements d'étanchéité de couleur claire Cool Roof posés avec l'isolation thermique depuis des dizaines d'années par les professionnels de l'étanchéité :

1. les membranes d'étanchéité bitumineuses avec des paillettes de couleur claire ou avec une finition de surface « cool roofing »,

2. les membranes d'étanchéité synthétiques de couleur claire,

3. les systèmes d'étanchéité liquide de couleur claire.

4. Les peintures blanches « Cool Roof » posées sur le revêtement d'étanchéité "

13648

30/09/2024

"Bonjour, la plupart des propositions sont louables, mais en contradiction avec la politique réellement menée. L'encouragement au surtourisme à transformer Paris en zone de consommation festive et non pas de vie est incompatible avec une politique écologique. Concrètement, sur le sujet de la chaleur, après avoir équipé les appartements de fenêtres phoniques et isolantes, il fait terriblement chaud. L'interdiction de poser des volets doit être levée. Il faut pouvoir retrouver assez de calme dans la rue pour ouvrir les fenêtres. Aucune intervention n'est jamais effectuée contre les nuisances sonores provoquées par des attroupements devant les bars, quelle que soit l'heure, n'est effectuée. Seule solution, climatiser. Pour un coût individuel et un coût environnemental conséquent. Je dois climatiser même quand il fait 20 degrés dehors ! "

13658

30/09/2024

"Comme j'aimerais pouvoir ouvrir ma fenêtre par forte chaleur, mais :

- la circulation automobile et moto provoque un grand bruit de moteur et/ou de musique à fond
- les clients des terrasses ouvertes tard, sous l'effet de l'euphorie alcoolisée hurlent sur place ou en sortant
- les livreurs, type UberEats s'installent en ligne sous mes fenêtres parlent et font tourner leur moto et pétaradent en partant.
- Certains, parfois les restaurateurs utilisent les conteneurs à verre, la nuit vers 1 heure du matin
- les voitures de police et les ambulances klaxonnent à n'en plus finir. Les pompiers sont plus discrets et ne se manifestent qu'aux intersections de rue.

Mais QUIES est une marque française, créée par un pharmacien parisien en 1918, alors je me fais un plaisir d'être une cliente fidèle.

D'autre part, il faudrait faciliter et encourager la plantation de végétaux sur les balcons. Dans mon immeuble par exemple, le règlement intérieur datant des années 1970 stipule que les végétaux ne sont que tolérés, certes il ne faut pas faire n'importe quoi. "

13661

30/09/2024

"Le Plan Climat devrait mentionner le droit à la fenêtre ouverte. C'est vital l'été, la nuit en particulier. Or c'est un droit dont sont privés les riverains des terrasses exploitées jusqu'à 2h du matin et parfois plus tard encore

		Avoir chaud ou climatiser semble être la seule alternative proposée par la Ville, cela est très regrettable. Le Plan Climat fait totalement l'impasse sur la pollution sonore sauf pour ce qui concerne les véhicules ou le périphérique. Or les exemples de zones piétonnes devenues aussi bruyantes la nuit que le périph sont nombreux: quartier Montorgueil, cour des petites écuries, etc. Le tout mesuré et objectivé par les méduses de Bruitparif. Ajoutez le droit à la fenêtre ouverte dans la protection des Parisiennes et des Parisiens Traitez la pollution sonore, surtout nocturne, sous toutes ses composantes et en particulier celle en provenance de la voie publique et des terrasses. Merci de la prise en compte. "
13669	01/10/2024	Permettre le droit au calme et sommeil aux habitants la nuit et le jour en interdisant l'emploi de matériel électrique amplificateur pour la musique de rue.
13671	01/10/2024	Il serait bon d'introduire le Droit à la fenêtre ouverte. C'est une alternative à l'utilisation d'un climatiseur. Le bruit est une source de nuisance qui porte atteinte à la santé qu'il s'agisse du bruit de la circulation ou du bruit des terrasses régulées ou non. Plus de 60 décibels peuvent être enregistrés bien après 22 heures chez des riverains de bars à fréquentation nocturne alcoolisée.
13683	02/10/2024	"Association Les Jardins Suspendus des Batignolles La protection des infrastructures ferroviaires exposées est une nécessité : le plan d'adaptation au changement climatique de SNCF réseau devrait être décliné sur Paris en traitant la vulnérabilité électrique et la vulnérabilité des infrastructures dont certaines ont plus de 100 ans et présentent déjà des faiblesses importantes sur le faisceau Saint lazare. Appliquer des recettes déjà éprouvées comme la végétalisation des toits aux infrastructures permettrait de faire d'une pierre deux coups en créant un espace vert ouvert au public de 3 ha. Cette solution protège la santé des habitants en réduisant la pollution sonore et en leur donnant accès à un espace vert de proximité. L'étude du projet devrait être planifiée dès 2025 pour une réalisation d'ici 2040. Ce projet devrait être listé dans la création des 300 ha d'espace vert ouvert au public. "
13686	02/10/2024	"Favoriser l'esprit collaboratif et de proximité dans les quartier Développer les partenariats privé/public en terme de collecte de déchets alimentaires : récupération des déchets dans les restaurants privés et restaurations collectives Valoriser le marc de café à collecter séparément Revoir la politique de la ville en terme de propreté et développer les poubelles de rue essentiels à une ville propre "
13707	04/10/2024	"Actuellement dans le 14 Eme il n'y a qu'un lieu où on peut accéder et rester un peu et où il y a la climatisation l'Ehpad STE Monique rue des Plantes. Il en faudrait d'autres pour les personnes fragiles. Les autres lieux ne sont que tempérés et pas climatisés. Merci "

La volonté de la ville de Paris de créer 300 ha d'espaces verts et des "placettes oasis" dans tous les arrondissements va dans le bon sens. En effet, depuis les travaux de Mitchell et col (2008. Effect of exposure to natural environment on health inequalities: an observational population study, Lancet, vol, 372, no 9650, p, 1655-1660), portant sur 41 millions de britanniques, la relation santé-présence d'espaces verts à proximité du lieu de vie est bien établie. C'est à partir de là que l'OMS a préconisé que pour améliorer le bien-être des populations urbaines, il serait nécessaire qu'elles possèdent 10 m² d'espaces verts de qualité à 10 minutes de marche à pied. Les arbres en ville sur les trottoirs des rues jouent eux aussi un rôle important tant sur le rafraîchissement du piéton qui stationne en-dessous que sur le ressenti et la perception des habitants de la rue. Une rue n'ayant que des arbres d'un même côté, les habitants du côté des arbres ont l'impression que les bruits de la rue sont moins élevés alors qu'un sonomètre placé au même étage de part et d'autre indique le même niveau de décibels. C'est pourquoi il est important de continuer les travaux du groupe d'Hausmann qui avait dès 1860 planté 90 000 arbres dans les avenues parisiennes.

Cependant, pour que ces mesures soient efficaces, les arrondissements et quartiers prioritaires devraient être identifiés. L'outil de cartographie Cartovégétation, développé par FNE-Ile-de-France permet de distinguer les espaces végétalisés avec une très grande précision (1m²) ce qui permet cette identification.

Ainsi, à partir de ces données cartographiques, nous avons pu calculer la surface végétalisée (m²) par habitant dans chaque arrondissement parisien:

4e: 0,89/ 2e: 1,2/ 9e: 2,01/ 3e: 2,87/ 11e: 3,46 / 10e: 3,57/ 18e: 5,06/ 17e: 5,69/ 15e: 7,51/ 13e: 8,44/ 20e: 8,61/ 5e: 8,74/ 6e: 9,53/ 19e: 10,10/ 14e: 11,67/ 1er: 17,4/ 8e: 18,32/ 7e: 21,22/ 16e: 53,1/ 2e: 69,72

Moyenne: 13,46

Moyenne sans les 12e et 16e (bois de Boulogne et Vincennes): 8,13

Beaucoup d'arrondissements parisiens ont peu de parcs et jardins offrant une surface de qualité aux habitants au sens de l'OMS mais ils ont des rues ou avenues possédant de nombreux arbres. Ces rues arborées apportent de la fraîcheur et une perception environnementale mais n'ont pas les qualités préconisées par l'OMS. Les deux bois de Boulogne et de Vincennes sont forts éloignés des habitants du cœur de Paris et ne sont pas à 10 minutes de marche à pied. Au total, Paris ne peut se comparer avec des capitales européennes comme Berlin (26 m²), Londres (32 m²) et surtout Rome (166 m²). Les arrondissements centraux sont très dépourvus d'espaces verts, c'est donc là qu'il faut porter les efforts de re-végétalisation. Par ailleurs, certains arrondissements possèdent de grands cimetières arborés (14e Montparnasse, 20e Père Lachaise, 18e Montmartre), au total les 14 cimetières parisiens masquent aussi les carences en espaces verts naturels.

Il est nécessaire de prendre en considération toutes les spécificités locales des quartiers et les besoins des habitants. De plus, la multi-exposition aux nuisances (par ex. bruits, pollution de l'air) exacerbée dans certains quartiers y renforce le besoin d'espaces végétalisés. En effet, la présence de végétation peut diminuer la perception du bruit tout en améliorant la qualité de l'air.

Aménagement urbain

-Dans la mesure du possible, il n'est plus possible de construire de grands lotissements à Paris. En revanche, de nombreux bureaux peuvent être transformés en logements sans destruction du bâti, il faut penser au recyclage de ces bâtiments. De nombreux logements parisiens sont quasiment libres à l'année, un recensement précis permettrait d'établir ceux qui peuvent servir de logements permanents. Une négociation avec les propriétaires permettrait d'en réserver un certain nombre à l'habitat des travailleurs parisiens moyennant une aide de la ville ou un dégrèvement fiscal aux propriétaires. La lutte contre la folie Airbnb qui stérilise de nombreux logements vacants doit s'accroître.

-Trop d'établissements recevant du public sont construits le long de voies routières très fréquentées... il est difficile d'imaginer des logements étudiants traversés par le boulevard périphérique comme à la cité universitaire ou des hôpitaux comme Bichat contre le périphérique, Lariboisière contre la gare du Nord ou La salle Pétrière le long de boulevards très fréquentés. Ces erreurs du passé ne doivent plus être continuées et il ne faut plus fermer d'hôpitaux parisiens pour y construire des logements (Bouicaut). Combien d'écoles, de collèges et de lycées le long de grandes routes urbaines!

-Des peintures plus réfléchissantes du soleil sur des trottoirs et rues macadamisées est une expérimentation ayant été menée avec succès à Los Angeles.

Avis de FNE-Ile-de-France "

Axe 2 Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre

	DATE	AVIS
12918	05/09/2024	Ne pas confondre
12930	05/09/2024	"Il faut imposer le tout électrique aux véhicules thermiques polluants sur le plan des particules et du bruit, notamment les 2 roues. Comment en 2024 supporter de tels niveaux de pollution à particules et sonore. La décarbonation (fin du thermique) des déplacements ne peut attendre 2035. Les parisiens aspirent à ouvrir enfin leurs fenêtres pour ventiler les logements et pouvoir vivre dans un environnement apaisé. "
13026	11/09/2024	"L'objectif de 2050 pour les rénovations semblent bien lointain. Le passage de l'éclairage public aux LED est une priorité, car cela est bénéfique à la fois environnementalement et économiquement. Globalement, les mesures semblent cohérentes, sauf celles sur le périphérique qui, comme pour la ZTL, semblent dictées davantage par idéologie et posent un problème de méthode sur leur mise en œuvre (la réduction de la circulation automobile est une bonne chose, mais elle doit prendre en compte les impacts et prévoir des adaptations. Par exemple, la voie covoiturage est en décalage avec les usages, et on risque d'avoir une voie quasi-vide comme pour les voies Paris 2024 alors que les autres seront surchargées, générant finalement plus de pollution et un report de la circulation vers la proche banlieue et les quartiers de Paris proches du périphérique). "

13076	13/09/2024	la réduction des émissions de gaz à effet doit être la priorité absolue svp
13158	17/09/2024	"Un axe de la réduction de la pollution par les gaz à effet de serre Parisienne est: les vignettes Crit Air, mais celle-ci ne sont pas respectés par les automobilistes; quand de telles dispositions sont prises et ne sont pas respectées, cela entache gravement la crédibilité de la politique annoncée: ---- Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre ---- "
13364	21/09/2024	"L'idée d'écarter complètement la construction en béton pour faire que du bois est une erreur. Il y a 'énormes progrès des industriels pour faire du béton très bas carbone. Le béton est plus durable dans le temps et surtout inflammable. Posez la question aux pompiers... "
13686	02/10/2024	"Limiter les chantiers Interdire les chantiers et entreprises non respectueux des quartiers et de l'environnement. "
13715	04/10/2024	"Chauffage - L'isolation des 90 000 copropriétés parisiennes doit être favorisée, sachant que certaines sont des demeures haussmanniennes et ne peuvent être isolées qu'en intérieure et en toiture. - L'accessibilité aux aides financières à la rénovation énergétique, comme "Ma Prime Rénov", doit être renforcée. De plus, le dispositif des chèques énergie doit être renforcé afin d'accompagner les parisiens subissant le prix des passoires énergétiques. Le chauffage urbain via les réseaux de chaleur alimentés par les 3 incinérateurs hors la ville (St Ouen, Ivry et Issy les Moulineaux) et la centrale de chauffe à pellets de bois de Saint Ouen permet d'économiser beaucoup d'énergie mais la ville de Paris doit contribuer à lutter contre les pollutions atmosphériques issues de ces centrales de chauffe. Une solution existe et elle est mise en œuvre en Italie à l'incinérateur de Brescia (sud de la botte) en installant en sortie de cheminée un four à 1200 °C qui brûle toutes les molécules issues de la combustion de ces centrales et les transforment en gaz carbonique et eau principalement. Le paragraphe suivant indique bien la pollution de l'air par les molécules gazeuses issues de la combustion de ces centrales et bien que ces substances ne figurent pas dans la réglementation européenne ou française, leur toxicité a bien été démontrée. La croissance des cancers est continue et la pollution de notre environnement y contribue certainement. - Une vigilance particulière doit être apportée à l'usage du bois comme énergie renouvelable. La croissance annuelle forestière a chuté de 50% en 10 ans d'après l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière ce qui risque de compromettre l'approvisionnement sur le long terme. De plus, lors de sa combustion, le bois et la biomasse des incinérateurs émettent des composés organiques volatils (COV) (par ex, benzène) et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (par ex, benzo[a]pyrène) qui sont toxiques (souvent cancérigènes avérés) pour la santé et

représentent selon l'INERIS et le CITEPA les deux tiers de la pollution chimique de l'air en Ile de France.

Transports

- Les transports parisiens sont bien développés avec une station ou une gare tous les 400 mètres. Les parisiens sont moins équipés en véhicules routiers que leurs analogues de première et seconde couronne. Ils se déplacent beaucoup en mode doux (marche, vélo, trottinette) et le développement des zones protégées pour le vélo et la trottinette sont en plein développement. Il faut pouvoir réduire l'utilisation de la voiture et de la moto (bruyante et polluante de l'air) des non parisiens. En liaison avec IDF Mobilité et la RATP, il faudrait développer la solution strasbourgeoise qui a fait ses preuves : organiser des parkings près des gares en banlieues avec un billet de transport incluant le stationnement du véhicule.

- Le boulevard périphérique à 50 km/h permettra de diminuer de près de deux fois l'intensité du bruit en période nocturne.

On s'aperçoit via le PCAET de Paris que l'empreinte carbone des parisiens est fortement accrue par les déplacements aériens. Cette empreinte, qui était plus faible que celle des collectivités de la MGP ou de la grande couronne en raison des réseaux de chaleur, est totalement déséquilibrée par le fort taux de déplacements aériens des parisiens. Il faudrait que ces déplacements au moins en France se fassent via les TGV et dans la mesure du possible les voyages d'affaires peuvent être limités par les échanges électroniques.

- Nous recommandons que la réglementation de la circulation des véhicules les plus polluants ne se fasse pas au détriment des plus précaires. L'accompagnement de la transition vers des voitures plus récentes ou électriques pour ces propriétaires doit donc être renforcé.

Avis de FNE-Ile-de-France "

13717

04/10/2024 "Analyse du PCAEP par Les Shifters - Mobilité et Fret-

3 Remarques sur La mobilité (page 66 à 75)- La stratégie du PCAEP en matière de déplacements / mobilités s'appuie conjointement sur l'atténuation CO2 et la sobriété des moyens de transport (VL, Vélo, TC, croisiéristes Seine)

La baisse de la demande de déplacement grâce à une organisation de proximité (accès aux commerces, pratiques circulaires, accès aux points de dégroupage logistiques)

Parmi les actions et mesures contenues dans le plan

Atténuation concernant les véhicules au moyen d'aides financières à l'électrification, en plaidant pour une extension aux professionnels (y compris passage à des véhicules faible émission), la ville menant une action directe sur la flotte municipale ; poursuite de l'aide financière à IDF-Mobilité sur le passage des bus à l'électrification ou GNV.

Organisation des quartiers (urbanisme et programmes d'aménagements, commerce et artisanat local) pour un moindre recours au déplacement pour les usages courants

Promotion d'un tourisme plus sobre, faire connaître les trajets ferrés vers la capitale

et plaider pour le retour des trains de nuit, organiser et promouvoir le cyclotourisme (label accueil vélo auprès des hôteliers et relation avec les professionnels du tourisme, grands axes des véloroutes européennes), plaider pour une limitation du tourisme aérien

Réduire l'usage auto en centre-ville (ZFE renforcée en période canicule, ZTL zone trafic limité, rues aux écoles) et apaisement : retour des petits déplacements en vélo

Nombreuses actions en faveur du vélo (individuel, logistique, éducation/incitation à l'usage dès l'enfance croisée avec apaisement, rues aux écoles, etc) dont le renforcement en itinéraires cyclables

L'offre de location existante Vélib (syndicat vélib-métropole)

Renforcement du réseau de bornes électriques auto (et véhicules pro)

Incitation (aménageurs, grands privés comme la RATP) à développer des Hubs ou partage d'infrastructures de charge rapide Elec et GNV

Organisation des différentes étapes (logistique) du transport du fret, pour favoriser la consommation de proximité et son approvisionnement différencié

Donc une prise en compte de l'interdépendance des angles d'analyse et des co-bénéfices

La MGP (la métropole produira prochainement une révision de son PCAE-M en cours), la MRAe (autorité mandatée par la réglementation pour porter un avis) ont produit des avis sur la révision adoptée en décembre 2023.

Les mémoires en réponse de la ville combient en grande partie les interrogations sur la lisibilité de ce PCAEP ou sur la coopération avec les instances et parties prenantes citées (PGP, IDF-Mobilité, Axe Seine, VNF...) tableau des actions décrites au fil du document, croisées avec l'impact environnemental,

On retrouve dans le PCAEP adopté et ses amendements dont la liste d'actions les items de la grille d'analyse PCAET conçue par les Shifters, sourcée sur le PTEF et autres documents.

La stratégie du PCAEP s'insère dans et se décline via de nombreux autres plans et schémas propres à la ville (voir figure 6 page 14 articulation des plans environnementaux du mémoire en réponse à l'autorité environnementale)

Le plan s'articule avec les stratégies et les documents réglementaires d'autres instances publiques ou des stratégies privées (filiales professionnelles ou grands opérateurs par exemple).

Les actions de plaider ou d'incitation dépendent des relations et des stratégies des parties prenantes et de l'inertie de la continuité sans changement.

C'est donc une mise en œuvre fortement pilotée qui s'impose – sur l'horizon de cette révision 2024-2030 et au-delà à 2040 (schéma SDRIF-E du CR-Ile de France) et 2050 plus globalement.

La ville semble s'être dotée récemment d'une structure pilote (DCET ?) et indique

s'orienter vers une gouvernance partagée (page 131) et partager les avancées du Plan climat en toute transparence (page 133, Bleu Climat, baromètre temps réel des actions). Ce sont des facteurs nécessaires de réussite.

4-Remarques sur Le fret (page 75) Les préconisations du Shift Project et des Shifters se retrouvent dans ce plan, avec un impact en général assez fort ou fort.

Reste à vérifier les modalités de financement direct ou croisé, gouvernance avec les parties prenantes et suivi au sein de la ville et de ses opérateurs (SEM etc) cellule de pilotage dédiée au-delà de la simple addition des opérationnels de terrain. Un premier éclaircissement fait suite aux questionnements réglementaires de la MGP (autrice du PCAE-Métropolitain, en révision), de l'autorité environnementale (MRAE) la ville a produit des mémoires en réponse ainsi que des documents et engagements complémentaires au projet de PCAEP adopté par le conseil de Paris en décembre 2023.

Ces compléments viennent améliorer le document voté et auront vocation à se trouver dans la révision définitive votée à l'issue de l'enquête publique. "

Axe 3 Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs

	DATE	AVIS
12918	05/09/2024	Protégeons l'histoire et la nature de la vie parisienne. Laissons la ville pour les jeunes aussi : il n'y a que des vieux qui votent pour Paris tellement on a supprimé les jeunes/familles des centres de la politique de la ville
13026	11/09/2024	"Hormis la mesure sur les véhicules thermiques où le timing de 2030 semble cohérent, les autres objectifs semblent avoir un problème d'ambition ou trop lointains, même s'ils vont dans le bon sens. "
13447	23/09/2024	"je découvre en page 94 que : les rejets des stations d'épuration peuvent représenter jusqu'à 20% du débit de la Seine, en période d'étiage. Ces rejets sont donc essentiels au soutien à l'étiage des fleuves et rivières du bassin Seine Normandie. De quel type de rejet en station s'agit-il? "
13505	24/09/2024	"Il faut relancer la plateforme Paris Réemploi au travers de RAMEN qui permettrait de faire du réemploi entre parisiennes et parisiens, sur tous types d'objets, et en mode solidaire gratuit. Dommage que ça ait été défermé du site de Paris : https://www.corecyclage.com/paris-reemploi/ "
13598	27/09/2024	"La rénovation du réseau d'eau non potable est essentielle pour arroser les parcs, jardins et les rues, l'eau devenant une ressource à préserver dans les années à venir. Paris Centre notamment bénéficie-t-il d'un réseau d'eau non potable rénové / exploité ? On parle de 30% du réseau d'eau non potable qui ne serait pas rénové, ne doit-on pas au contraire investir massivement dans le réseau d'eau non potable après les fortes chaleurs observées en 2022 ? Une expérimentation dans le 15e à suivre de près : après étude, un poste d'épuisement de la RATP dans le 15e arrondissement a été retenu comme site pilote

		de l'expérimentation et mis en service en 2019. Les eaux d'exhaures y sont réinjectées dans le réseau d'eau non potable parisien. https://www.eaudeparis.fr/actualites/linnovation-par-la-preuve-3-une-nouvelle-source-deau-non-potable "
13686	02/10/2024	"Preservation de la seine en tant que milie naturel et de biodiversité. Recupération de l eau lors de crue ou montée des eaux Récupération des eaux de pluie Mettre des panneaux solaires avec parcimonie sur immeuble neuf ou moderne Favoriser l hydrogène dans le futur "
13713	04/10/2024	"Analyse du PCAEP par Les Shifters - 2 - Energie Remarques sur le chapitre énergie 'en sortant des énergies fossiles pour un territoire 100 % énergies renouvelables' pages 77 à 91 Le volet énergie du plan climat s'appuie sur un diagnostic assez détaillé, en Annexe II du diagnostic PCAET. Il mêle des objectifs de baisse de la consommation et de développement des énergies renouvelables (EnR) produites à Paris louables et nécessaires à l'atteinte des objectifs TE (Zéro émissions nettes en 2050). Cependant L'atteinte des objectifs intermédiaires en 2030 ne s'appuie pas sur une explication des moyens opérationnels permettant de passer de niveaux faibles aujourd'hui aux niveaux visés en 2030 (cf. analyse du chapitre bâti, mobilité...) Ainsi, 'Paris fera de l'ensemble de son territoire administratif une zone d'accélération des énergies renouvelables...', sans indiquer de mode opératoire. Page 87, il est question d'un dispositif de subventionnement des projets de solarisation. Cependant, il n'y a pas de moyens financiers à l'appui. Ainsi, l'action 211 du document 'tableau des actions du projet de PCAET de Paris 2024-2030', intitulé 'augmenter la production d'EnR de 500 GWh' n'a aucun budget. Comment fait-on sans mode opératoire et sans budget pour développer les énergies renouvelables à Paris ? Alors que la nécessité climatique est celle d'une énergie 100% décarbonée, le plan continue d'afficher un objectif de 100 % d'énergie renouvelable en 2050, (p.77), rejetant l'apport du nucléaire à la décarbonation du mix énergétique français. Cela peut avoir pour conséquence d'orienter des moyens financiers limités vers des solutions coûteuses au détriment de l'atteinte de l'objectif de décarbonation. Ce peut être le cas de l'objectif ' atteindre 100% de bâtiments publics producteurs d'énergie ' p.91, alors que la morphologie des bâtiments peut rendre très coûteuse des solutions de production énergétique Pour décarboner la chaleur aujourd'hui produite par des énergies fossiles au niveau des immeubles, toutes les productions EnR (photovoltaïque, solaire thermique,...) sont étudiées, sauf le recours aux Pompes à Chaleur aérothermiques (PAC air-eau) qui n'est pas évoquée. Or le développement actuel de solution de PAC y compris aérothermique pour les immeubles collectifs pourrait être une solution pour certaines configurations de bâtiments ou d'immeubles.

Le développement d'injection d'électricité issue d'une production photovoltaïque en production locale va significativement modifier l'usage des réseaux électriques dans Paris. Ils vont nécessiter des modifications techniques (renforcement, modification des organes de coupure, etc.). Comment est pris en compte le coût induit pour la collectivité ?

Le ' soutien à la chaleur renouvelable de réseau est la pierre angulaire de la stratégie territoriale pour sortir des énergies fossiles ' (p 83) avec un objectif de passage de 54% d'EnR à 75 % en 2030 et 100 % en 2050 et de développement et transformation des réseaux. Il conviendrait d'approfondir le schéma directeur du réseau de chaleur parisiens 2020-2050 notamment sur deux points, d'abord la part faite à la biomasse (hors valorisation des déchets ménagers) dont le potentiel est aujourd'hui questionné par rapport à l'ampleur des usages ' prioritaires ' (avion, fret...) qui comptent sur elle, ensuite le montant des investissements nécessaires et leur financement.

Enfin, l'objectif 100 % d'énergie renouvelable et de la neutralité carbone en 2050 n'est pas réaliste pour au moins deux raisons

Il supposerait de réduire à zéro la part du transport aérien qui, d'après l'annexe 4 du plan climat, représente 23 % de l'empreinte carbone de Paris. Certes, des mesures sont présentées pages 111 et 112 du plan climat pour diminuer le transport aérien sur Paris (par exemple, réduire les créneaux de décollage et d'atterrissage des avions à Roissy et Orly), mais ces mesures auront un faible impact. Par ailleurs, l'objectif de la neutralité carbone de l'aviation civile internationale, non contraignant et n'impliquant pas les BRICS, n'est pas crédible.

Il supposerait que tous les parisiens souscrivent des offres d'énergie 100 % renouvelables pour leur électricité ou gaz domestiques. Il faut rappeler que la loi française ne permet pas aujourd'hui à une municipalité d'imposer à un consommateur un tel choix. Il est libre du choix de son fournisseur et de son offre d'électricité ou gaz, et a le droit de souscrire une offre non 100 % renouvelable (notamment si elle est moins chère). "

13715

04/10/2024 "Gestion de l'eau

- Nous appuyons la volonté affichée dans le Plan d'optimiser le réseau d'eau non potable. Cependant, il est également nécessaire de développer ce réseau et de ne plus fermer ses réservoirs. Ce réseau est une chance inouïe pour la ville de pouvoir apporter de l'eau à tous les espaces verts et aux arbres de nos rues ce qui permettra d'économiser de l'eau potable.

- Rafrâichissement des rues et trottoirs parisiens par des pulvérisations d'eau. Cette question est abordée depuis fort longtemps par la ville sans que le pas soit franchi. La ville à 50°C demandera des solutions simples, peu onéreuses et efficaces... les propriétés chimico-physiques de l'eau dans ses capacités d'absorber de la chaleur sont à mettre en œuvre impérativement. La crainte de pulvériser des eaux non sanitaires traitées doit être levée en utilisant le réseau d'eau potable et laissant l'arrosage des espaces de nature à l'eau non potable.

- L'objectif de dés-imperméabilisation du territoire est fortement limité par la réalité des sous-sols parisiens. En effet, ceux-ci sont très denses en réseaux (électricité, câbles internet, gaz, eau, égouts, métro etc.). De plus, le Nord-Est parisien est bâti sur des couches de gypse, un matériau soluble dans l'eau, dont la dégradation menacerait les fondations des constructions. Par contre, il pourrait être envisager de demander aux

90 000 copropriétés parisiennes de recueillir dans des réservoirs une partie de l'eau de pluie tombant sur leurs toits afin d'arroser avec les espaces verts privés.

- La Seine et son eau sont un des éléments importants de la résistance parisienne à la chaleur d'été. En effet, le corps humain contient environ 70 % d'eau à l'âge adulte. La baignade en eau en-dessous de 37 °C, la température normale du corps, est un moyen vital pour le rafraîchir. Malgré les efforts déployés pour son assainissement à l'occasion des Jeux Olympiques, les qualités physiques (turbidimétrie, teneur en oxygène...), chimiques (présence de nombreuses molécules chimiques d'origines industrielles, de la circulation routière ou des traitements agricoles en amont de la ville, et des microbes issus des terres en amont de la ville, des usines d'assainissement (Noisy le grand, Valenton...), des mauvais branchements (eau vanne sur eau de pluie) et des déversoirs d'égouts en cas de fortes pluies présentent encore des indicateurs de qualité fluctuants souvent au-dessus des seuils réglementaires. Ainsi, l'ouverture de trois sites de baignade prévue en 2025 devrait être conditionnelle à de bonnes conditions chimiques, physiques et microbiennes et correspondre aux projets parisiens de 2018-19 indiquant des bassins en eau de seine recevant une eau filtrée propre.

Avis de FNE-Ile-de-France "

Axe 4 Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, résiliente et bas carbone

	DATE	AVIS
12918	05/09/2024	Bas carbone je m'en moque un peu honnêtement. À un moment nous ne sommes pas des animaux qui ont un besoin simple et qui peuvent se satisfaire d'une vie chiche. Nous voulons profiter de la vie dans le respect des grandes lignes écologiques mais laissez nous profiter un minimum en tant qu'humain.
13026	11/09/2024	"Plutôt que des repas végétariens, il faut surtout prévoir un approvisionnement local (moins de 250km) pour les cantines parisiennes. "
13610	28/09/2024	Pourquoi ne pas instituer une monnaie locale ?
13648	30/09/2024	"Paris est une fête de la consommation, les poubelles débordent et restent 24/24 sur les trottoirs. La mairie encourage le développement de commerce de ventes à emporter et les déchets se retrouvent par terre. Promouvoir une consommation locale raisonnée et chez soi, oui. "
13686	02/10/2024	"Favoriser le troc et la réutilisation dans les quartiers. Récupération et/ou consignation des cartons de livraisons d'entreprise Récupération des emballages plastique en entreprise Valoriser localement les encombrants : site internet "
13715	04/10/2024	"- L'importation de marchandises représentant une part importante des émissions de GES de Paris, il est primordial de favoriser l'artisanat local afin de réduire la distance parcourue par les marchandises, - La restauration et l'hôtellerie devraient être accompagnées afin de favoriser la sélection de produits locaux, de saison et de qualité (préféablement bio).

- La ville devrait émettre des réglementations plus strictes pour limiter le bruit des terrasses, notamment en prévoyant des horaires de fermeture moins tardifs. En effet, Bruitparif a conduit, dans le quartier Paris centre, une étude montrant que la prise en compte des bruits récréatifs multiplie par deux la population soumise la nuit à des niveaux sonores incompatibles avec un sommeil de qualité.

Avis de FNE-Ile-de-France "

Axe 5 Agir ensemble pour le climat

	DATE	AVIS
12918	05/09/2024	"Bien que la participation citoyenne soit importante, je trouve que les actions autour du Plan climat de la Ville sont parfois excessives et manquent de proportionnalité. "
12943	05/09/2024	Restauré les parkings gratuits dans paris pour les voitures des des résidents
13026	11/09/2024	"Il faut permettre aux mairies d'arrondissements de décliner une partie des mesures sur leur propre territoire, car ce sont elles qui savent le mieux ce qu'il est possible de faire et voient les impacts directs sur les Parisiens. "
13610	28/09/2024	"Oui à la végétalisation, non aux allergènes. Beaucoup de parisiens et de parisiennes de tous âges souffrent d'allergies aux pollens qui vont du petit rhume aux crises d'asthme sévères et les médicaments ont leurs limites. Alors que ce phénomène s'amplifie (l'AFPRAL estimé qu'il concernera 50% des français en 2050), il est temps de sélectionner des espèces végétales en fonction de leur potentiel allergisant et d'arrêter de ne planter que des bétulacées et des graminées. La rénovation énergétique des immeubles du parc privé va trop lentement. Les subventions et interdictions progressives ne suffisent pas à convaincre les copropriétaires de voter un plan de rénovation. Je suis propriétaire d'une chambre de bonne, passoire thermique à cause de la toiture, malheureusement trop basse de plafond pour y installer une isolation. Mes copropriétaires ne veulent pas voter en faveur d'une isolation de la toiture. Je suis pénalisée par cette situation alors que je ne peux rien y faire. Mes conditions de vie sont intenable en été (tous mes voisins de palier ont installé la climatisation) et je ne pourrai bientôt plus louer ce logement. Il faut effectivement obliger les copropriétés à entreprendre des démarches de rénovation sans pénaliser les micro-propriétaires qui, faute de tantièmes, n'ont pas voix au chapitre. (À ce jour, l'obligation d'élaboration d'un plan, non assortie de sanctions, n'est tout simplement pas respectée, parfois même sous la recommandation du syndic.) "
13686	02/10/2024	Mettre en place des ateliers avec les conseils de quartier
13715	04/10/2024	"Les associations environnementales effectuent un travail essentiel de préservation environnementale, d'adaptation des territoires aux changements climatiques et de sensibilisation des parisiens à l'écologie. Leur soutien par la ville de Paris devrait donc compter parmi les mesures phares du Plan. Avis de FNE-Ile-de-France 2 rue du Dessous des Berges, 75013 (contacter le Président d'honneur Michel Riottot à michel.riottot@orange.fr pour toute demande de renseignement concernant les avis) "

Sur un ou plusieurs des 17 volets locaux : Pour la première fois, le Plan Climat se décline localement pour assurer la mise en oeuvre rapide des actions de lutte contre le changement climatique sur l'ensemble du territoire. Chaque arrondissement dispose d'un volet local opérationnel, fixé sur les bases de ses priorités.

Paris Centre

	DATE	AVIS
13035	11/09/2024	"Alors que Paris Centre est un vaste îlot de chaleur il n'y a pas de brumisateur, pas de plan de rénovation des bâtiments publics pas de débitumisation prévus, seulement des ombrières dans les jardins où il y a déjà des arbres. Une bonne idée créer une ombrière dans la cour de Saint Merri où il ne peut y avoir d'arbre mais c'est peu pour un secteur de cette surface. "
13598	27/09/2024	"Je suis favorable à l'accélération du déploiement de l'éclairage public LED, mais en privilégiant une couleur chaude (orangée), et non blanche, pour respecter le rendu patrimonial. L'économie est substantielle et l'opendata (famille Diodes) montre le chemin restant à parcourir. https://opendata.paris.fr/explore/dataset/eclairage-public/ "

5^e arrondissement

	DATE	AVIS
12850	02/09/2024	"Je félicite l'arrondissement pour cette initiative, serait-il possible d'avoir plus d'espaces végétalisés dans les cinq prochaines "
13026	11/09/2024	"Les mesures mentionnées vont toutes dans le bon sens, mais la mise en œuvre semble trop lente (peut-être par manque de moyens) et doit être amplifiée car les enjeux sont importants. On peut notamment regretter que la végétalisation n'ait concerné que quelques rues, alors que cela devrait être fait rapidement, partout où cela est possible dans l'arrondissement. Deux exemples parmi d'autres : 1. la rue des Chantiers, qui semble avoir comme seules fonctions de servir de parking d'une part, et de délestage du boulevard Saint-Germain bouchonné d'autre part, que l'on pourrait piétonniser et végétaliser avec des arbres; 2. la rue Monge, qui est entièrement minérale, véritable îlot de chaleur, dont on a beaucoup de mal à comprendre, malgré sa largeur, pourquoi elle n'est toujours pas végétalisée. "
13629	29/09/2024	Les aménagements du plan vélo ont pris un énorme retard et doivent être prioritaires.

6^e arrondissement

	DATE	AVIS
13392	23/09/2024	"Dans un arrondissement aussi dense, il est essentiel de réduire l'emprise du bitume. En plus de préserver les espaces verts, il faut les prolonger avec des espaces sablés voire végétalisés quand c'est possible. Par exemple : retirer le bitume tout autour du Jardin Auguste Scheurer-Kestner; sur l'îlot central de la place de Furstenberg, sur la rue de l'Echaudé... Cela permettra de limiter la surchauffe dans les rues étroites du

AVIS RECUEILLIS entre le 2 septembre et le 4 octobre 2024 dans le cadre de la participation du public par voie électronique préalable à l’adoption du plan climat de paris 2024-2030 ([Décider pour Paris - Consultation publique Plan Climat 2024-2030](#))

quartier, déjà éhontément réchauffées par les extractions des climatisations de tous les hôtels et commerces. "

8^e arrondissement

	DATE	AVIS
12850	02/09/2024	"En tant qu'ancienne habitante de l'arrondissement, je suis agréablement surprise de la nouvelle dynamique locale environnementale. Continuez. "
13213	18/09/2024	"Dans le 8eme arrondissement les rues perpendiculaires aux Champs Elysées (notamment la rue Jean Mermoz qui a moins de circulation) peuvent facilement êtres végétalisées en supprimant les places de parking du côté gauche, ce qui serait aussi favorable pour les deux hôtels installés côté gauche en termes de sécurité quand leurs clients sortent car cela permet aussi d'élargir le trottoir qui n'est pas suffisamment large pour l'instant : il est dangereux pour les piétons, poussettes et personnes âgées). Cela ferait une continuité avec les espaces verts Marigny/Matignon " Il faut piétonner quelques rues dans chaque quartier. Saint Philippe du Roule : piétonner la rue Jean Mermoz et la rue Paul Baudry

9^e arrondissement

	DATE	AVIS
12924	05/09/2024	De beaux projets mais la plupart sont déjà en travaux ou finis. Cela manque encore d'ambition malheureusement

11^e arrondissement

	DATE	AVIS
12942	05/09/2024	"restreindre la circulation et verdir l'avenue Ledru Rollin, zone 30 "

12^e arrondissement

	DATE	AVIS
13644	29/09/2024	"Préciser ce qu'est une centrale solaire. Aider l'installation d'épicerie promouvant une alimentation bio et locale et garantir des prix d'achat abordables, le maillage existe mais les prix sont prohibitifs. "

13^e arrondissement

	DATE	AVIS
13629	29/09/2024	"Je suis très en faveur d'une restructuration de la place d'Italie qui, à l'instar de la place de Catalogne si réussie, pourrait être totalement reprise avec des

aménagements emblématiques.?
Les aménagements du plan vélo ont pris un énorme retard. Certains de ces axes devraient être prioritaires pour le vélo, comme ce qu'ont réussi le 14e et le 5e arrondissement avec l'axe Saint-Jacques / Tombe-Issoire. "

14^e arrondissement

	DATE	AVIS
12959	06/09/2024	"il semble qu'une proposition déposée au plan climat fin 2022 par le groupe embellir du cdq jean moulin porte d'orléans dans le 14 eme arr n'ait pas été prise en compte : - Aménagement d'une promenade en hauteur sur le tracé de la petite ceinture, de Didot à Montsouris soit une proposition ayant fait l'objet de 2 balades urbaines publiques en 2023 et 2024 organisées par le cdq et auxquelles ont participé des élu-es dont la maire d'arrondissement le 3 juin 2023 Voir détail en ligne sur Decider.Paris et sur le site Le 14 Participe, CdQ Jean moulin Porte d'Orléans, onglet groupe Embellir, documents accessibles via le drive dédié Cela est dommageable car il s'agit de renforcer et préserver la trame verte existante sur ce tronçon en tranchée de la pc sud et de permettre de le relier à terme au 15eme et au 13 eme arr en évitant les tunnels et en accroissant la trame verte tout simplement lorsque c'est possible des projets sur pc sont eux bien indiqués au Plan Climat pour le 13 e et le 15 e arr alors que sur la fiche du 14 eme il n'est absolument pas mentionné une action quelconque concernant la pc pourtant présente ici comme réservoir de biodiversité, couloir écologique et formant la plus grande trame verte de paris intramuros Ce qui n'est pas à négliger concernant le Plan climat comme atout de l'arrondissement pour optimiser à peu de frais la configuration actuelle et créer une reliance entre quartiers de ce couloir écologique à préserver et à entretenir correctement sur ce tronçon Actuellement statut de parc et jardin et zone non edificandi indiquée sur le projet de nouveau PLU ce qui est déjà une avancée Travailler ensemble avec les arrondissements mitoyens permettrait d'optimiser sur le tracé de la pc sud des usages plus respectueux de l'environnement, et tout simplement en ce qui concerne le 14eme un non dépérissement de ces zones vertes et leur renforcement en hauteur via les voies qui la bordent à planter et débitumer Plutôt qu'y apporter des troubles circulatoires supplémentaires (pollution, bruit incessant) comme sur les ponts Jean Moulin, des Plantes ou Friant depuis la mise à sens unique de Général Leclerc Sud en janvier 2024 il semble que la plus grande trame verte de paris ici soit en souffrance et non prise en compte dans le projet climat de l'arrondissement ce qui est étonnant et suscite donc mon commentaire actuel afin que cette proposition soit mise en objectif de l'arrondissement merci à vous "
13629	29/09/2024	"Bravo d'avoir soulevé la baisse des déchets alimentaires dans les cantines. Il faut également mener à bien les aménagements du Plan Vélo. Quid du sud est de l'arrondissement avec les abords du parc Montsouris / la rue de l'Amiral Mouchez, etc. On le voit bien sur la carte des opérations emblématiques, ces quartiers ont peu bénéficié des améliorations récentes. "

15^e arrondissement

	DATE	AVIS
12958	06/09/2024	"Eviter de faire des îlots de logements sociaux collés les uns aux autres, difficiles à gérer sur le plan propreté et sécurité !!! Il faudrait nettoyer les rues tous les jours. Trop de béton et peu de verdure. Mieux gérer et moins agglomérer les populations ! Gros problème de gestion des ordures. Déchets qui se déversent et jonchent les rues : poubelles qui ne ferment pas et déchets trop légers qui s'envolent à tout vent. C'est désolant ! "
13517	24/09/2024	"La création d'une halle alimentaire visant à accroître l'offre de produits locaux ne me paraît pas constituer une dépense judicieuse, étant donné que l'arrondissement dispose déjà d'un bon nombre de commerces proposant des produits locaux (Natureville, Les Saisonniers, Paysan Vrac, etc.). En tant que contribuable, je considère qu'il serait plus pertinent d'investir ces fonds dans l'isolation des bâtiments de la ville afin de réduire les dépenses liées au chauffage. Par ailleurs, il est regrettable que le plan du 15^e arrondissement n'aborde pas la question des mobilités douces. J'espère donc que le projet d'équiper dix rues de l'arrondissement en macadam anti-îlots de chaleur sera l'occasion de développer de nouvelles pistes cyclables, qui demeurent encore trop peu nombreuses dans notre arrondissement. Il convient de noter que la piste cyclable de la rue Vaugirard connaît déjà un grand succès, malgré la présence d'une station de métro juste en dessous. Cela témoigne de l'intérêt marqué des habitants de l'arrondissement pour l'utilisation du vélo. Enfin, les bornes de recharge pour véhicules électriques ne devraient pas constituer la seule initiative de la mairie du 15^e en matière de mobilité, car elles ne répondent qu'aux besoins d'une minorité d'habitants possédant une voiture (39 % en 2023, selon l'INSEE). "

17^e arrondissement

	DATE	AVIS
12929	05/09/2024	"La mairie du 17^e semble être passée complètement à côté de l'exercice, sans prise de conscience de la nature et la complexité du changement climatique. Le volet local du 17^e arrondissement est le plus pauvre (en concurrence avec le 16^e...). Il ne dispose que de 3 réalisations à court terme qui sont très génériques et la partie Vision et Ambition, assez conformiste, n'est pas déclinée en actions concrètes à court, moyen et long terme. C'est assez désolant (c'est bien la peine d'avoir un logo vert...). Par exemple il n'y a rien sur la rénovation thermique des bâtiments en dehors de la végétalisation : meilleure isolation, raccordement au réseau de chaleur urbain, travail sur la baisse de consommation énergétique, etc. Il n'y a pas de recherche de capitalisation sur les espaces verts déjà existants (notamment MLK, Monceau) en termes de biodiversité, de recherche de solutions de rafraîchissement et de végétalisation des rues dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur... La copie est à revoir en profondeur. "

13088	15/09/2024	"Aucune ambition, rien de concret. "
13683	02/10/2024	"Association Les Jardins Suspendus des Batignolles Nous demandons à ce que ce volet soit complété avec la création d'un espace vert sur dalle de 3 ha au dessus des voies ferrées le long de la rue de Rome entre le boulevard des Batignolles et la rue Cardinet. Son étude devrait être réalisée en 2025 en utilisant une part de l'enveloppe prévue pour les études dans le CPER volet mobilité qui vient d'être voté par la région Ile de France. "

18^e arrondissement

	DATE	AVIS
13610	28/09/2024	"Oui à la végétalisation, non aux allergènes. Beaucoup de parisiens et de parisiennes de tous âges souffrent d'allergies aux pollens qui vont du petit rhume aux crises d'asthme sévères et les médicaments ont leurs limites. Alors que ce phénomène s'amplifie (l'AFPRAL estimé qu'il concernera 50% des français en 2050), il est temps de sélectionner des espèces végétales en fonction de leur potentiel allergisant et d'arrêter de ne planter que des bétulacées et des graminées. La rénovation énergétique des immeubles du parc privé va trop lentement. Les subventions et interdictions progressives ne suffisent pas à convaincre les copropriétaires de voter un plan de rénovation. Je suis propriétaire d'une chambre de bonne, passoire thermique à cause de la toiture, malheureusement trop basse de plafond pour y installer une isolation. Mes copropriétaires ne veulent pas voter en faveur d'une isolation de la toiture. Je suis pénalisée par cette situation alors que je ne peux rien y faire. Mes conditions de vie sont intenable en été (tous mes voisins de palier ont installé la climatisation) et je ne pourrai bientôt plus louer ce logement. Il faut effectivement obliger les copropriétés à entreprendre des démarches de rénovation sans pénaliser les micro-propriétaires qui, faute de tantièmes, n'ont même pas voix au chapitre. "

19^e arrondissement

	DATE	AVIS
12949	06/09/2024	"Il y a de nombreuses tours dans l'arrondissement. Les Orgues de Flandre ont été isolées, c'est le tour de place des Fêtes... mais... et les autres ? Les tours isolées du parc privé (Belvédère, Tour du quai de Seine. Etc...) doivent être aidées pour la rénovation énergétique car leurs habitants n'ont pas les moyens (organisationnels, décisionnels, et financiers) de le faire seuls. Or à terme, si ces tours sont laissées sans aide elles vont devenir inadaptées... et détruire de tels bâtiments serait probablement mission impossible en milieu aussi dense. Il est nécessaire de faire des campagnes de sensibilisation parmi leurs habitants propriétaires et de les accompagner, vu la nature particulière de ces IGH. "

Sur la création d'une zone d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

	DATE	AVIS
12850	02/09/2024	"Toute l'Île-de-France devrait suivre l'exemple de Paris. Mme Péresse, svp, ne nous décevez pas . "
12963	06/09/2024	"Paris dispose d'un début de réseau de fraîcheur. Malheureusement, ce réseau n'est actuellement accessible qu'à certains acteurs (boutiques , entreprises et hôtels de luxe principalement) pour des raisons techniques et financières . Or les parisiens dorment dans des immeubles d'habitation et non dans les bureaux, commerces ou hôtels. Ne faudrait il pas accélérer la recherche des moyens techniques et financiers pour rendre rapidement accessible ce réseau de fraîcheur aux parisiens et non pas uniquement aux acteurs économiques de notre ville ? "
13686	02/10/2024	Generaliser etFavoriser les panneaux solaires sur les toits des immeubles modernes construit après 1960